

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

STELLANTIS FINANCIAL SERVICES
(anciennement BANQUE PSA FINANCE)

Société anonyme au capital de 199 619 936 euros.
Siège social : 2-10 Boulevard de l'Europe, 78300 POISSY.
325 952 224 RCS Versailles.

Les comptes sociaux au 31 décembre 2022 ont été approuvés par l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 12 avril 2023.

A. Comptes sociaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Banque PSA Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des titres de participation et parts dans les entreprises liées

Risque identifié	Notre réponse
Comme indiqué dans les notes 1-B et 5 de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation et parts dans les entreprises liées, figurant au bilan de la société Banque PSA Finance au 31 décembre 2022 pour un montant net de 1 950 M€, représentent un poste significatif du bilan. Ils sont comptabilisés à leur prix de revient hors frais accessoires, et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. La détermination de cette valeur d'utilité requiert l'exercice de jugement par la direction dans son choix des éléments à considérer selon les titres concernés. Ces éléments peuvent correspondre, selon le cas, à des éléments historiques (actif net, actif net retraité, actif net consolidé), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et plan d'affaires). La conjoncture et l'environnement économiques auxquels sont confrontées les participations et entreprises liées, ainsi que leurs implantations géographiques, peuvent avoir un impact sur l'évolution de leurs résultats et la marche des affaires notamment dans le contexte macro-économique, géopolitique et logistique particulier de l'exercice 2022 tel qu'indiqué dans la note 3.1 de l'annexe aux comptes annuels. Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à l'établissement des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et parts dans les entreprises liées constituait un point clé de l'audit.	Nos travaux ont consisté à mettre en œuvre les procédures suivantes : Pour la détermination de la valeur d'utilité reposant sur des éléments historiques : ► analyser la concordance entre les actifs nets retenus dans le calcul de la valeur d'utilité et les comptes des entités ayant fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ; ► analyser la documentation des ajustements et des retraitements opérés sur les actifs nets retenus ; ► vérifier l'exactitude arithmétique du calcul de la valeur d'utilité des titres ainsi évalués. Pour la détermination de la valeur d'utilité reposant sur des éléments prévisionnels : ► analyser la cohérence des perspectives de rentabilité utilisées pour déterminer la valeur d'utilité des participations avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques approuvés par la gouvernance des entités concernées en prenant en compte le contexte macro-économique, géopolitique et logistique particulier de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; ► analyser les perspectives de rentabilité utilisées par le passé pour déterminer la valeur d'utilité en les comparant aux données financières correspondantes réalisées ; ► vérifier l'exactitude arithmétique du calcul de la valeur d'utilité des titres ainsi évalués.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque PSA Finance par votre assemblée générale du 12 avril 2005 pour le cabinet MAZARS et du 19 avril 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2022, le cabinet MAZARS était dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la douzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 08 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Matthew Brown

ERNST & YOUNG Audit
Luc Valverde

Commentaires sur les comptes et le bilan 2022 de la société Banque PSA Finance

Les états financiers de Banque PSA Finance arrêtés au 31 décembre 2022 traduisent les évolutions de la banque dans les deux domaines d'activités qui sont les siens :

- en tant que société holding de filiales implantées en France et à l'étranger ;
- en tant que facilitateur de paiement avec l'activité de E-payment en soutien aux opérations commerciales du Groupe Stellantis en Europe.

Banque PSA Finance est par ailleurs la holding d'un sous-groupe de sociétés d'assurance constitué notamment de sociétés d'assurance, vie et non vie, sous le contrôle du Malta Financial Services Authority (MFSA).

Faits marquants de la période

L'année 2022 a été marquée par de nombreux défis, liés à une situation économique et politique mondiale chaotique, avec une industrie automobile qui poursuit sa transition énergétique à grand pas vers l'électrification, malgré les perturbations logistiques continues (approvisionnements en semi-conducteurs, prix des matières premières, crise du transport maritime...). Ce contexte économique particulier a fortement impacté l'activité de Banque PSA Finance et l'accélération de l'inflation a impliqué de très fortes hausses de taux d'intérêt sur une période très courte et ce sur l'ensemble des marchés.

Accords-cadres signés par Stellantis en vue d'une réorganisation des activités de financement en Europe

A l'issue de négociations exclusives entamées le 17 décembre 2021, Stellantis NV a signé le 31 mars 2022 de nouveaux accords-cadres avec BNP Paribas Personal Finance (« BNPP PF »), Crédit Agricole Consumer Finance (« CACF ») et Santander Consumer Finance (« SCF ») visant à réorganiser la configuration actuelle des activités de financement de Stellantis en Europe.

Pour Banque PSA Finance, cela signifie une réorganisation de ses activités de financement (hors B2B leasing opérationnel) avec en cible une joint-venture par pays établie avec un seul partenaire, soit BNPP PF (Royaume-Uni, Allemagne et Autriche) soit SCF (France, Italie, Espagne, Belgique, Pologne, Pays-Bas et par le biais d'un accord commercial au Portugal), chargée des activités de financement pour l'ensemble des marques Stellantis. Le B2B leasing opérationnel sera désormais commercialisé en Europe au sein d'un autre partenariat, entre Stellantis et Crédit Agricole Consumer Finance, en y regroupant les activités des deux marques Free2Move Lease et Leasys.

La réalisation des opérations envisagées est prévue sur le premier semestre 2023, après l'obtention des autorisations requises de la part des autorités de la concurrence et des régulateurs compétents.

Compte de résultat

Le résultat net de l'exercice 2022 est ressorti à 119 millions d'euros contre 351 millions d'euros en 2021, en baisse de 232 millions d'euros. La variation résulte principalement des éléments suivants :

- Le Produit Net Bancaire est en baisse de 185 millions d'euros qui s'explique principalement par un produit constaté en 2021, lié au remboursement de 38,5 millions d'euros de l'autorité de la concurrence italienne suite au jugement favorable intervenu en 2021, et une diminution de 148 millions d'euros de dividendes reçus en 2022 en comparaison à l'année précédente (127 millions d'euros reçus en 2022 contre 275 millions d'euros en 2021).
- La variation des charges générales d'exploitations est non significative.
- Les dotations aux amortissements sont stables ;

- Le coût du risque est non significatif du fait de la faible activité avec la clientèle ;
- Les gains sur actifs immobilisés sont en baisse de 48 millions liée à la cession des titres de participation de PSA Finance UK Ltd, PSA Finance Belux et PSA Financial Service Nederland B.V. à PSA Financial service Spain E.F.C. S.A en 2021 et aux Unbankables de 2022.

Bilan

Le total du bilan ressort à 3 017 millions d'euros à fin 2022 contre 2 890 millions d'euros à fin 2021. Les éléments notables sont les suivants :

A l'actif

- La réserve de liquidité de Banque PSA Finance s'élève à 655 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 609 millions en décembre 2021. Les actifs liquides de grande qualité sont stables.
- Les parts dans les entreprises liées et coentreprises s'élèvent à 1 949 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 1 943 millions d'euros au 31 décembre 2021. Cette hausse de 6 millions s'explique, d'une part par l'augmentation de 2 millions d'euros des participations de Banque PSA Finance dans ses entreprises liées et d'autre part par une reprise de provisions de 4 millions d'euros dans les coentreprises.

Au passif

- Les comptes ordinaires bancaires sont en hausse de 1,5 millions d'euros.
- Les capitaux propres sont en hausse de 119 millions d'euros, correspondant au résultat de l'exercice 2022.

Hors-bilan

La variation des postes de hors bilan est liée à la variation des engagements de financement reçus d'établissements de crédit au titre des lignes bancaires bilatérales à long terme.

Bilan au 31 décembre 2022

<i>(En milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2022	31.12.2021
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		953 360	817 123
- Caisse, banques centrales, CCP	2	542 256	498 948
- Créances sur les établissements de crédit	3	411 104	318 175
Opérations avec la clientèle	4	174	155
Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	5	1 949 548	1 943 213
Immobilisations incorporelles	6	90 084	61 893
Immobilisations corporelles	6	858	970
Autres actifs	7	14 767	21 732
Comptes de régularisation	8	8 519	45 194
Total de l'actif		3 017 310	2 890 280

<i>(En milliers d'euros)</i>		31.12.2022	31.12.2021
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées		9 977	8 513
- Dettes envers les établissements de crédit	9	9 977	8 513
Opérations avec la clientèle	10	8 706	8 939
Autres passifs	11	34 380	31 958
Comptes de régularisation	12	15 881	10 628
Provisions	13	1 012	1 786
Capitaux propres	14	2 947 354	2 828 456
- Capital souscrit		199 620	199 620
- Primes d'émission		642 815	642 815
- Réserves		319 962	319 962
- Report à nouveau		1 666 059	1 314 808
- Résultat de l'exercice		118 898	351 251
Total du passif		3 017 310	2 890 280

Les totaux du bilan actif et passif ventilés en Euros/Devises est détaillé dans la Note 15.

Hors-bilan au 31 décembre 2022

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Engagements donnés		
Engagements de garantie	4 561	7 686
- En faveur d'établissements de crédit, entreprises liées		
- En faveur d'établissements de crédit, hors groupe	669	669
- En faveur de la clientèle, entreprises liées	3 892	6 430
- En faveur de la clientèle, hors groupe	-	587
Engagements reçus		
Engagements de financement	90 000	90 000
- Reçus d'établissements de crédit, entreprises liées	-	-
- Reçus d'établissements de crédit, hors groupe	90 000	90 000
Engagements de garantie	115	115
- Reçus d'établissements de crédit, entreprises liées	-	-
- Reçus d'établissements de crédit, hors groupe	115	115

Le hors-bilan relatif aux instruments financiers à terme est détaillé dans la Note 16.

Compte de résultat au 31 décembre 2022

<i>(En milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2022	31.12.2021
Intérêts et produits assimilés		5 619	6 465
- Sur opérations avec les établissements de crédit	17	752	180
- Sur opérations avec la clientèle	18	4 867	3 786
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe	19	-	2 499
Intérêts et charges assimilées		(1 597)	(5 370)
- Sur opérations avec les établissements de crédit	17	(1 571)	(1 944)
- Sur opérations avec la clientèle	18	(25)	(6)
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe	19	(1)	(3 420)
Revenus des titres à revenu variable	20	126 974	274 864
Commissions (Produits)	21	620	583
Commissions (Charges)	21	(725)	(687)
Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilé	22	-	(355)
Autres produits d'exploitation bancaire	23	5 404	43 351
Autres charges d'exploitation bancaire	23	(1 421)	(92)
Produit net bancaire		134 874	318 759
Charges générales d'exploitation	24	(7 209)	(6 281)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	6	(13 986)	(12 431)
Résultat brut d'exploitation		113 679	300 047
Coût du risque	25	-	181
Résultat d'exploitation		113 679	300 228
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	26	5 458	52 505
Résultat exceptionnel		-	-
Résultat courant avant impôt		119 137	352 733
Impôt sur les bénéfices	27	(239)	(1 482)
Résultat de l'exercice		118 898	351 251
<i>Résultat par action (en euros)</i>		<i>9,53</i>	<i>28,15</i>

Notes annexes aux états financiers pour les exercices clos en 2022 et 2021

Notes 1 Principes comptables

Les états financiers du 31 décembre 2022 de la société Banque PSA Finance sont établis et présentés conformément aux principes applicables en France aux établissements de crédit, notamment le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et amendé par le règlement n° 2020-10 du 22 décembre 2020.

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice. Les changements éventuels dans la présentation sont mentionnés dans chacune des notes annexes concernées.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes A à H ci-dessous.

A. Principes de centralisation

Les comptes sociaux de Banque PSA Finance centralisent les comptes de la société Banque PSA Finance et de sa succursale étrangère basée en Pologne.

Les comptes individuels de la succursale polonaise sont établis selon les règles comptables en vigueur dans le pays d'activité. Par application des règles comptables bancaires françaises d'une part, et pour des raisons d'homogénéité d'autre part, ces comptes sont retraités avant centralisation.

Les principaux retraitements applicables sont les suivants :

- présentation patrimoniale des opérations de crédit-bail et assimilées et des opérations de location simple ;
- annulation de l'impôt différé présent dans les comptes sociaux locaux ;
- étalement des commissions versées aux apporteurs ;
- application des normes groupe pour le provisionnement des créances (cf. paragraphe D ci-après).

B. Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la partie relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances sont portés à l'actif du bilan. Les immobilisations incorporelles ainsi créées, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement sont immédiatement portés en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées de vie suivantes :

- Constructions	20 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans

C. Titres

Conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les titres sont classés en fonction de l'intention qui préside à leur détention.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement comprennent exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver de façon durable, en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres, une dépréciation est comptabilisée.

Titres de placement

Les titres de placement regroupent les titres acquis dans l'intention de les détenir pour une période supérieure à six mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'achat hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Lorsque le prix de marché à la date de clôture est inférieur à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est comptabilisée.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts sont inscrits au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Titres de transaction

Il n'y a pas d'activité sur titres de transaction, autrement dit, sur titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide avec intention de revente à brève échéance dans un délai maximum de six mois.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres dont on estime la possession durable utile à l'activité de la banque sont classés dans cette catégorie conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, hors frais accessoires d'achat.

La valeur d'inventaire des participations est déterminée par la valeur d'utilité fondée généralement sur la quote-part d'actif net retraité conformément aux principes du groupe, ou consolidé lorsqu'il s'agit de sociétés mères des sous-groupes. Les autres participations sont estimées d'après leur valeur d'utilité fondée sur une analyse multicritères tenant compte notamment de l'actif net social et des perspectives de rentabilité, issue généralement des Plans Moyen Terme préparés dans le cadre de la gouvernance des partenariats. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est constituée dans les livres à hauteur de la différence.

Lorsque la valeur d'inventaire est négative, et si la situation le justifie, une provision est alors constituée.

D. Créances sur la clientèle

D.1 Opérations avec la clientèle

La valeur brute des financements de vente à crédit inclut les intérêts courus. Les intérêts des financements sont enregistrés en produits financiers sur la durée des contrats selon la méthode actuarielle. Les commissions et autres rémunérations versées aux apporteurs de clientèle, ainsi que les frais administratifs directs externes sont enregistrées en « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle » et sont étalées de manière symétrique aux produits comptabilisés sur les contrats. Les autres frais engagés pour l'obtention et le suivi des contrats sont passés en charges au moment où ils sont exposés et enregistrés en « Commissions » sur opérations avec la clientèle.

La valeur brute des financements de stock aux réseaux comprend le montant principal avancé et les intérêts courus qui sont comptabilisés en produits financiers sur une base mensuelle.

Classement en créances douteuses

Conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les engagements présentant des échéances impayées de plus de 90 jours ou de plus de 270 jours pour les Administrations locales, sont classés en créances douteuses.

Notion de statut immunisant : l'application d'un statut immunisant permet le report du déclassement en créances douteuses dans la limite de 150 jours pour la clientèle « Retail », de 451 jours pour la clientèle « Corporate » et de 631 jours pour les Administrations locales et dans la mesure où les impayés ne sont que la conséquence d'événements techniques non liés à la solvabilité du client.

Notion de statut forçant : l'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement avant 91 jours ou 271 jours.

Pour la clientèle autre que « Retail », dès l'apparition du premier impayé et au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash ». L'existence du « Rapport Flash » est reconnue dans les systèmes et joue le rôle de statut forçant.

Dépréciation et provisions sur créances clientèle

Les dépréciations et provisions sur créances à la clientèle « Retail » :

- En ce qui concerne les créances saines, l'existence d'un impayé caractérise le risque de perte de valeur de la créance. Dès le premier jour d'impayé, la totalité de l'encours restant dû est déprécié en fonction de sa probabilité de passage en créances douteuses et du taux de pertes moyennes actualisées. La provision calculée est classée au passif du bilan.

- En ce qui concerne les créances douteuses, telles que définies précédemment, Banque PSA Finance a constitué une base de données historiques, qui intègre les données de recouvrement effectif de ces créances. Cette base permet d'apprécier le taux de pertes moyennes actualisées, sur la base duquel est calculée la dépréciation sur créances douteuses.

Les dépréciations des créances à la clientèle autre que « Retail » :

- Dès l'apparition du premier impayé et au plus tard lors de son déclassement, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash », qui précise le montant éventuel de la dépréciation.

A la demande du régulateur, un modèle de dépréciation a été développé prenant en compte différents indicateurs (secteurs, zones à risques, etc...). A ce titre, Banque PSA Finance enregistre une dépréciation collective sur l'encours sain Corporate depuis fin 2014.

Passages en pertes :

Dès lors qu'une créance est considérée comme irrécouvrable, elle est passée en pertes. A partir de ce moment, la dépréciation précédente est reprise par résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité au compte de résultat.

D.2 Commissions reçues et coûts marginaux de transaction étalés

Les commissions reçues comprennent essentiellement les bonifications d'intérêts versées par les marques Peugeot, DS et Citroën et les frais de dossiers facturés aux clients. Elles font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée des contrats, au prorata du capital restant dû.

Les coûts marginaux de transaction comprennent essentiellement les commissions versées aux apporteurs d'affaires. Ils font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée des contrats, au prorata du capital restant dû.

E. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre regroupent les bons de caisse, les emprunts obligataires, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus attachés à ces titres sont enregistrés dans un compte de dettes rattachées.

Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties de façon linéaire sur la durée de vie des emprunts. Les primes d'émission des titres de créances négociables sont également amorties de façon linéaire, sur la durée de vie des titres. La charge correspondante est inscrite au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts sur dettes représentées par un titre ».

Conformément à l'option fiscale d'étalement retenue, les frais d'émission sont amortis et comptabilisés dans les mêmes conditions que les primes d'émission.

F. Instruments financiers à terme

F.1 Nature des opérations

Les encours consentis par les sociétés du groupe à la clientèle sont essentiellement accordés à taux fixe, le refinancement est en majeure partie indexé sur des taux révisables ou variables.

L'impact des variations de taux d'intérêt sur la marge des sociétés du groupe est couvert en contractant des dérivés auprès de banques externes. Ces dérivés permettent l'adéquation globale des structures de taux de l'actif et du passif et sont qualifiés de macro couverture.

En outre, les opérations permettant de limiter le risque de taux sur les excédents de liquidité de Banque PSA Finance sont qualifiées de micro couverture (au sens de la réglementation bancaire française). C'est aussi le cas des dérivés qui ramènent à taux variable la partie du refinancement contracté à taux fixe.

Les opérations effectuées par Banque PSA Finance dans le cadre de la centralisation de la trésorerie et par les sociétés du groupe hors zone euro, sont donc essentiellement des opérations de couverture.

Les dérivés le plus souvent utilisés sont les instruments d'échange de taux d'intérêt (swaps de taux), les opérations assimilées (caps, floors, swaptions,...) et les instruments d'échange de devises (swaps de devises).

F.2 Principes d'enregistrement

Les dérivés en vie à la date de clôture figurent dans les engagements hors bilan. Les dérivés de taux et de change sont enregistrés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les montants inscrits dans les comptes de hors bilan correspondent aux engagements nominaux et représentent le volume des opérations et non les risques qui leur sont associés.

Opérations de macro couverture

Pour les opérations qualifiées de macro couverture, les charges et les produits sont inscrits prorata-temporis en compte de résultat.

a) Les résultats relatifs aux opérations qui couvrent l'activité de financement de la succursale polonaise figurent au poste « Intérêts sur opérations avec la clientèle » (cf. Note 18).

b) Les résultats relatifs aux opérations qui couvrent l'activité de financement des filiales, via les prêts interbancaires qui leurs sont accordés, figurent au poste « Intérêts sur opérations avec les établissements de crédit » (cf. Note 17).

Opérations de micro couverture

Pour les opérations de Banque PSA Finance qualifiées d'opérations de micro couverture, les charges et les produits relatifs aux dérivés utilisés, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Traitement des soultes

Les soultes constatées lors de la conclusion d'un contrat sont rapportées au compte de résultat sur la durée de vie du contrat.

Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat, ou de son remplacement par un autre contrat, sont rapportées immédiatement au compte de résultat si position isolée. Elles sont par contre amorties prorata-temporis pour les opérations de macro couverture et les opérations de micro couverture.

Traitement des acomptes sur résultat futur des swaps

Dans le cas de swaps avec acompte payé ou reçu sur résultat futur :

- l'acompte payé est comptabilisé en « charges payées d'avance »,
- l'acompte reçu est comptabilisé en « produits constatés d'avance ».

Traitement des swaptions de couverture de la production future d'encours de crédit à taux fixe

La prime payée est étalée linéairement entre la date de paiement de la prime et la date d'échéance de l'option.

A l'échéance, la valeur intrinsèque de l'option est étalée linéairement sur la durée de vie des swaps de macro couverture mis en place en couverture de l'encours de crédit à taux fixe.

F.3 Risque de contrepartie

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociés dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidités à très court terme avec des contreparties de premier plan.

G. Opérations en devises

Conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les créances, dettes et engagements libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan et du hors bilan en devises étrangères sont réévalués en euros au cours du jour de clôture. Les gains et pertes de change résultant des réévaluations ci-dessus sont enregistrés au compte de résultat.

Les opérations en devises sont systématiquement couvertes par la mise en place d'instruments dérivés de couverture de change. L'impact en résultat de ces dérivés compense celui des opérations décrites précédemment. En conséquence, le résultat de change est structurellement non significatif.

H. Entreprises liées

Les « entreprises liées » correspondent aux entités ayant entre elles des liens de contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

Note 02 Caisse, banques centrales, CCP

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Caisse & CCP	-	-
Banques centrales	542 256	499 017
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France		-
Créances rattachées	-	(69)
Total	542 256	498 948

Ventilation par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
France	542 256	498 948
Union européenne (hors France)	-	-
Total	542 256	498 948

Note 03 Créances sur les établissements de crédit

Ventilation par nature

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Créances à vue sur établissements de crédit	112 883	110 410
Comptes ordinaires débiteurs	112 612	110 457
Prêts au jour le jour	-	-
Créances rattachées	271	(47)
Créances à terme sur établissements de crédit	298 221	207 765
Prêts et pensions à terme (1)	297 500	207 500
Créances rattachées	721	265
Total	411 104	318 175
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>74 126</i>	<i>74 053</i>

(1) En 2020, Banque PSA Finance a accordé des prêts subordonnés : pour un montant de 35 millions d'euros à Opel Bank S.A., coentreprise française en partenariat avec BNP Paribas Personal Finance et pour 20 millions d'euros à PSA Finance Espana EFC.SA., coentreprise en partenariat avec Santander Consumer Finance.

Ventilation par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Non réparti	113 604	110 675
Inférieur à 3 mois	75 000	-
De 3 mois à 1 an	-	-
De 1 à 5 ans	72 000	-
Supérieur à 5 ans	150 500	207 500
Total	411 104	318 175

Ventilation par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
France	411 104	317 773
Union européenne (hors France)	-	402
Total	411 104	318 175

Note 4 Opérations avec la clientèle

4.1 - Analyse des créances nettes totales

Ventilation par nature

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Comptes ordinaires débiteurs	174	174
Comptes ordinaires	174	155
Créances rattachées	-	-
Total	174	155
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>1</i>	<i>-</i>

Ventilation par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Non réparti	174	-
Inférieur à 3 mois	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-
De 1 à 5 ans	-	-
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	174	-

Ventilation par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
France	174	
Union européenne (hors France)	-	
Total	174	-

Note 05 Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2022
Parts dans les entreprises liées	195 593	2 147	(66)	-	197 674
Etablissements de crédit					
- Brut	196 384	2 147	(242)	-	198 289
- Dépréciations	(791)	-	176	-	(615)
Parts détenues dans les coentreprises	1 747 620	-	4 254	-	1 751 874
- Brut (2)	1 755 970	-	-	-	1 755 970
- Dépréciations	(8 350)	-	4 254	-	(4 096)
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-	-	-	-
Total	1 943 213	2 147	4 188	-	1 949 548

Détails des parts dans les entreprises liées

<i>(En milliers d'euros)</i>		31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2022
Valeurs brutes						
Etablissements de crédit		196 384	2 147	(242)	-	198 289
- PSA Finance Hungaria Zrt	HU	-	-	-	-	-
- Banque PSA Finance Mexico SA de CV	MX	242	-	(242)	-	-
- PSA Financial Holding B.V. (4)	NL	138 389	-	-	-	138 389
- BPF Pazarlama AHAS	TR	968	-	-	-	968
- PCA Compania de Seguros	AR	518	2 147	-	-	2 665
- Peugeot Citroen Leasing Russie	RU	-	-	-	-	-
- Banque PSA Finance Rus	RU	-	-	-	-	-
- Banque PSA Finance Algérie	DZ	12	-	-	-	12
- PSA Services Ltd	MT	56 255	-	-	-	56 255
Autres		-	-	-	-	-
Dépréciations des titres						
Etablissements de crédit		(791)	-	176	-	(615)
- PSA Finance Hungaria Zrt	HU	-	-	-	-	-
- Banque PSA Finance Mexico SA de CV	MX	(64)	-	64	-	-
- BPF Pazarlama AHAS	TR	(716)	-	112	-	(604)
- Peugeot Citroen Leasing Russie	RU	-	-	-	-	-
- Banque PSA Finance Rus (3)	RU	-	-	-	-	-
- Banque PSA Finance Algérie	DZ	(11)	-	-	-	(11)
Autres		-	-	-	-	-
Total		195 593	2 147	(66)	-	197 674

Détails des parts détenues dans les coentreprises

(En milliers d'euros)		31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2022
Valeurs brutes		1 755 970	-	-	-	1 755 970
- PSA Banque France (1)	FR	469 711	-	-	-	469 711
- PSA Finance UK Ltd (1)	GB	-	-	-	-	-
- PSA Finance Argentina Compania Financiera SA.(3)	AR	13 159	-	-	-	13 159
- PSA Finance España EFC (1)	ES	332 379	-	-	-	332 379
- Banca Italia S.p.a (1)	IT	154 402	-	-	-	154 402
- PSA Finance Belux (1)	BE	-	-	-	-	-
- Banco PSA Finance Brasil S.A. (4)	BR	27 025	-	-	-	27 025
- PSA Financial Services Nederland B.V. (1)	NL	-	-	-	-	-
- PSA Bank deutschland GmbH (1)	DE	254 703	-	-	-	254 703
- PSA Finance Polska Sp.zo.o. (1)	PL	15 367	-	-	-	15 367
- Opel Bank S.A (2)	FR	489 208	-	-	-	489 208
- Olympia SAS (2)	FR	16	-	-	-	16
Dépréciations des titres		(8 350)	-	4 254	-	(4 096)
- PSA Finance Argentina Compania Financiera SA.(3)	AR	(3 394)	-	1 517	-	(1 877)
- Banco PSA Finance Brasil S.A. (4)	BR	(4 956)	-	2 737	-	(2 219)
Total		1 747 620	-	4 254	-	1 751 874

(1) Coentreprises détenues 50/50 avec Santander Consumer Finance.

(2) Coentreprises détenues 50/50 avec BNP Paribas Personal Finance

(3) Coentreprise détenue 50/50 avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria en Argentine

(4) Coentreprises détenues 50/50 avec le groupe Santander.

Note 06 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations se répartissent ainsi :

(En milliers d'euros)	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
Immobilisations corporelles	1 128	(270)	858	1 128	(158)	970
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
- Matériel et outillage	10	(9)	1	10	(9)	1
- Autres	1 118	(261)	857	1 118	(149)	969
Immobilisations incorporelles	298 528	(208 444)	90 084	256 462	(194 569)	61 893
- Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-
- Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
- Logiciels	298 527	(208 444)	90 083	256 461	(194 569)	61 892
- Autres	1	-	1	1	-	1
Total	299 656	(208 714)	90 942	257 590	(194 727)	62 863

Tableau de variation des valeurs brutes

(En milliers d'euros)	31.12.2021	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31.12.2022
	Valeur brute Immobilisations				Valeur brute Immobilisations
Immobilisations corporelles	1 128	-	-	-	1 128
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	-	-	-	-	-
- Matériel et outillage	10	-	-	-	10
- Autres	1 118	-	-	-	1 118
Immobilisations incorporelles	256 462	42 066	-	-	298 528
- Fonds de commerce	-	-	-	-	-
- Frais d'établissement	-	-	-	-	-
- Logiciels	256 461	42 066	-	-	298 527
- Autres	1	-	-	-	1
Total	257 590	42 066	-	-	299 656

Tableau de variation des amortissements

	31.12.2021	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.12.2022
	Amortissements Immobilisations				Amortissements Immobilisations
<i>(En milliers d'euros)</i>					
Immobilisations corporelles	(158)	(112)	-	-	(270)
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	-	-	-	-	-
- Matériel et outillage	(9)	-	-	-	(9)
- Autres	(149)	(112)	-	-	(261)
Immobilisations incorporelles	(194 569)	(13 875)	-	-	(208 444)
- Fonds de commerce	-	-	-	-	-
- Frais d'établissement	-	-	-	-	-
- Logiciels	(194 569)	(13 875)	-	-	(208 444)
- Autres	-	-	-	-	-
Total	(194 727)	(13 987)	-	-	(208 714)

Note 07 Autres actifs

Ventilation par nature

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Etat et organismes sociaux (1)	2 695	2 806
Fond de garantie des dépôts	1 169	1 460
Autres actifs (2)	10 903	15 718
Ecart de conversion	-	1 748
Total (2)	14 767	21 732
<i>Dont entreprises liées</i>	429	1 091

(1) Chez BPF S.A. 1,9 millions d'euros correspondent à la TVA déductible provisionnée dans le cadre de l'assistance technique.

(2) On note une diminution du total des autres actifs de 4,8 millions principalement liée à la baisse de l'encours clients.

Ventilation par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
France	14 767	19 965
Union européenne (hors France)	-	1 767
Total	14 767	21 732

Note 08 Comptes de régularisation actif

Ventilation par nature

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Charges payées d'avance	244	194
Charges à répartir sur prime d'émission des titres	-	-
Autres charges à répartir	17	-
Autres charges payées d'avance	227	194
Produits à recevoir	8 275	45 000
Sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits à recevoir (1)	8 275	45 000
Autres comptes de régularisation	-	-
Ajustement devises	-	-
Comptes de régularisation divers	-	-
Total	8 519	45 194

(1) Cette variation est due au remboursement de l'administration fiscale italienne de 38,5 millions d'euros.

Ventilation par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
France	8 519	45 194
Union européenne (hors France)	-	-
Total	8 519	45 194

Note 9 Dettes envers les établissements de crédit

Ventilation par nature

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Dettes à vue envers les établissements de crédit	9 977	8 513
Comptes ordinaires créditeurs	9 971	8 513
Comptes et emprunts au jour le jour	-	-
Dettes rattachées	6	-
Dettes à terme envers les établissements de crédit	-	-
Total	9 977	8 513
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>9 977</i>	<i>8 513</i>

Ventilation par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Non réparti	9 977	8 513
Inférieur à 3 mois	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-
De 1 à 5 ans	-	-
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	9 977	8 513

Ventilation par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
France	9 977	8 513
Union européenne (hors France)	-	-
Total	9 977	8 513

Note 10 Opérations avec la clientèle

Ventilation par nature

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Dettes à vue sur opérations avec la clientèle	8 706	8 939
Comptes ordinaires créditeurs	8 695	8 939
Autres sommes dues	-	-
Dettes rattachées sur comptes ordinaires créditeurs	11	-
Dettes à terme sur opérations avec la clientèle	-	-
Total	8 706	8 939
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>7 783</i>	<i>7 747</i>

Ventilation par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Non réparti	8 706	8 939
Inférieur à 3 mois	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-
De 1 à 5 ans	-	-
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	8 706	8 939

Ventilation par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
France	8 706	8 939
Union européenne (hors France)	-	-
Total	8 706	8 939

Note 11 Autres passifs

Ventilation par nature

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Etat	-	1 848
Organismes sociaux	5	5
Dettes fournisseurs (1)(2)	34 375	30 105
Autres passifs	-	-
Total	34 380	31 958
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>33 810</i>	<i>27 100</i>
<i>(1) En France, Banque PSA Finance règle ses fournisseurs dans un délai maximum de 45 jours fin de mois à compter de la date de la facture, en conformité avec les dispositions de la Loi de Modernisation de l'Economie (article L. 441-6 du Code de commerce).</i>		
<i>(2) Ce poste est principalement constitué des refacturations de fin d'année de PSA Automobiles à hauteur de 33 millions d'euros.</i>		

Ventilation par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
France	34 380	31 948
Union européenne (hors France)	-	10
Total	34 380	31 958

Note 12 Comptes de régularisation passif

Ventilation par nature

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Charges à payer	14 633	10 344
Sur Instruments Financiers à Terme	-	-
Autres charges à payer	14 633	10 344
Autres comptes de régularisation	1 248	284
Comptes de régularisation divers	1 248	284
Total	15 881	10 628

Ventilation par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2020
France	15 881	10 534
Union européenne (hors France)	-	94
Total	15 881	10 628

Note 13 Provisions

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2021	Dotations	Reprises		31.12.2022
			Utilisées	Non utilisées	
France					
- Autres provisions pour risques et charges	1 786	-	(774)	-	1 012
Total	1 786	-	(774)	-	1 012

Note 14 Variation des capitaux propres

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2021	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Résultat de l'exercice	31.12.2022
Capital (1)	199 620		-		199 620
Primes d'émission, d'apport, de fusion	642 815		-		642 815
Autres réserves	300 000		-		300 000
Réserve légale	19 962	-			19 962
Report à nouveau	1 314 808	351 251	-		1 666 059
Résultat	351 251	(351 251)	-	118 898	118 898
Total	2 828 456		-	118 898	2 947 354
Dividendes versés		-			

(1) Au 31/12/2022, le capital social de 199 millions d'euros, intégralement libéré, est composé de 12 476 246 actions émises. Banque PSA Finance est détenue par la société Stellantis NV (9 348 180 actions représentant 75 % du capital) et par deux de ses filiales : la société Automobiles Peugeot S.A. (qui détient 2 002 862 actions soit 16 % du capital) et la société Automobiles Citroën S.A. (qui détient 1 125 203 actions soit 9 % du capital). Le Directeur General Administrateur de Banque PSA Finance détient la dernière action.

Note 15 Ventilation actif passif en Euros / Devises

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Actif en devises	368	2 735
Actif en euros	3 016 942	2 849 045
Total Actif	3 017 310	2 851 780
Passif en devises	368	131
Passif en euros	3 016 942	2 851 649
Total Passif	3 017 310	2 851 780

Note 16 Instruments financiers à terme**Résultat comptabilisé sur instruments financiers à terme de taux**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022		31.12.2021	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Position isolée	-	-	-	-
Macro couverture	-	-	-	-
- activité de financement des filiales (cf. note 17)	-	-	-	-
- activité de financement des succursales	-	-	-	-
- swaptions	-	-	-	-
Micro couverture	-	412	-	9 291
- des emprunts (cf. note 17)	-	412	-	37
- des prêts (cf. note 17)	-	-	-	-
- des titres émis de créances négociables (cf. Note 19)	-	-	-	9 254

Note 17 Intérêts et assimilés sur opérations avec établissement de crédit**Ventilation par nature**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Produits		
Intérêts sur comptes, prêts et pensions	287	46
Impact net de la macro couverture (activité de financement des filiales)	-	-
Impact net de la micro couverture des emprunts	412	134
Résultat net de change	53	-
Total	752	180
<i>Dont entreprises liées</i>	-	-
Charges		
Intérêts sur comptes et emprunts	(1 571)	(1 870)
Impact net de la macro couverture (activité de financement des filiales)	-	-
Résultat net de change	-	(74)
Total	(1 571)	(1 944)
<i>Dont entreprises liées</i>	-	-

Ventilation par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Produits		
France	752	180
Union européenne (hors France)	-	-
Total	752	180
Charges		
France	(1 571)	(1 944)
Union européenne (hors France)	-	-
Total	(1 571)	(1 944)

Note 18 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle**Ventilation par nature**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Produits		
Intérêts sur créances à la clientèle		
- Vente à crédit	-	15
- Autres (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	-	1
Intérêts sur comptes et prêts	-	-
Intérêts sur prêts subordonnées	4 867	3 770
Total	4 867	3 786
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>1 682</i>	<i>1 350</i>
Charges		
Intérêts sur comptes et emprunts	-	-
Coûts d'acquisition (1)	(25)	(6)
Total	(25)	(6)
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>(25)</i>	<i>-</i>
<i>(1) Il s'agit principalement des rémunérations apporteur.</i>		

Ventilation par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Produits		
France	4 867	3 770
Union européenne (hors France)	-	16
Total	4 867	3 786
Charges		
France	(25)	-
Union européenne (hors France)	-	(6)
Total	(25)	(6)

Note 19 Intérêts et assimilés sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe**Ventilation par nature**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Produits		
Sur autres titres détenus à revenu fixe		
Impact net de la micro couverture des titres de créances négociables émis	-	2 499
Total	-	2 499
Charges		
Sur obligations et autres titres émis à revenu fixe		
- Titres de créances négociables émis	(1)	(3 420)
Total	(1)	(3 420)

Ventilation par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Produits		
France		2 499
Union européenne (hors France)	-	-
Total	-	2 499
Charges		
France	(1)	(3 420)
Union européenne (hors France)	-	-
Total	(1)	(3 420)

Note 20 Revenus des titres à revenu variable

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Revenus des parts dans les entreprises liées		
Dividendes encaissés par le siège		
- reçus de sociétés françaises	-	81 636
- reçus de sociétés étrangères	126 974	193 228
Total	126 974	274 864

Note 21 Commissions**Ventilation par nature**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Produits		
Sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	2	-
Sur opérations avec la clientèle	22	76
Sur instruments financiers à terme	-	-
Sur prestations de service	596	507
Total	620	583
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>437</i>	<i>341</i>
Charges		
Sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	(718)	(669)
Sur opérations avec la clientèle	-	(6)
Sur opérations sur titres	(7)	(6)
Sur opérations de change	-	(3)
Sur instruments financiers à terme	-	-
Sur prestations de service	-	(3)
Sur autres engagement de hors-bilan	-	-
Total	(725)	(687)
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>

Ventilation par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Produits		
France	620	580
Union européenne (hors France)	-	3
Total	620	583
Charges		
France	(725)	(677)
Union européenne (hors France)		(10)
Total	(725)	(687)

Note 22 Gains et pertes sur portefeuille de placement et assimilé

Concerne uniquement le siège

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Sur parts d'OPCVM (1)	-	(355)
Total	-	(355)
<i>(1) Ce poste comprend les résultats de cession des OPCVM.</i>		

Note 23 Autres Produits et Charges d'exploitation bancaire

Ventilation par nature

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Produits		
Quote part sur opérations faites en commun	1 915	1 202
Autres (1)	3 489	42 149
Total	5 404	43 351
<i>Dont entreprises liées</i>	-	-
Charges		
Moins-value de cession VO	-	(20)
Autres	(1 421)	(72)
Total	(1 421)	(92)
<i>(1) Ce poste enregistre la marge que dégage Banque PSA Finance dans le cadre de la refacturation des prestations d'assistance et des frais informatiques aux filiales et coentreprises.</i>		

Ventilation par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Produits		
France	1 916	43 351
Union européenne (hors France)		-
Total	5 404	43 351
Charges		
France	(1 421)	(72)
Union européenne (hors France)		(20)
Total	(1 421)	(92)

Note 24 Charges générales d'exploitation

Ventilation par nature

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Frais de personnel	-	(324)
Salaires	-	(282)
Autres charges sociales	-	(42)
Autres produits et charges générales d'exploitation	(7 209)	(5 957)
Total	(7 209)	(6 281)
<i>Dont entreprises liées</i>	53	-

Ventilation par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
France	(7 209)	(5 457)
Union européenne (hors France)	-	(824)
Total	(7 209)	(6 281)

Note 25 Coût du risque

Concerne uniquement la succursale polonaise

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Vente à crédit	-	(87)
Créances saines	-	-
Dotation pour dépréciation des créances saines	-	-
Reprise sur dépréciation des créances saines	-	1
Créances saines avec impayés	-	-
Dotation pour dépréciation des créances saines avec impayés	-	(6)
Reprise sur dépréciation des créances saines avec impayés	-	10
Créances douteuses	-	-
Dotation pour dépréciation des créances douteuses	-	(9)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses	-	240
Pertes sur créances irrécupérables	-	(405)
Récupérations sur créances amorties	-	82
Autres créances et comptes ordinaires	-	268
Créances saines	-	-
Dotation pour dépréciation des créances saines	-	-
Reprise sur dépréciation des créances saines	-	-
Créances saines avec impayés	-	-
Dotation pour dépréciation des créances saines avec impayés	-	-
Reprise sur dépréciation des créances saines avec impayés	-	-
Créances douteuses	-	-
Dotation pour dépréciation des créances douteuses	-	(246)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses	-	514
Pertes sur créances irrécupérables	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
Total (1)	-	181

(1) Hors l'écart de conversion et variation de périmètre.

Note 26 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres		
Gains (1)	7 226	71 344
Pertes (2)	(1 768)	(21 678)
Résultat de cession des succursales		
Gains (1)	-	2 839
Total	5 458	52 505

(1) Les gains enregistrés concernent principalement les ajustements de prix consécutifs à la mise en œuvre des coentreprises avec Santander Consumer Finance ainsi que des reprises de provisions sur les titres de participations.

(2) Les pertes enregistrées correspondent à la perte de change sur la dotation en capital lors de la liquidation de la succursale polonaise.

Note 27 Impôt sur les bénéfices

Banque PSA Finance est filiale à 100 % de Stellantis NV et de deux de ses filiales. A ce titre, elle a donné son accord pour être incluse dans le périmètre du régime d'intégration fiscale du groupe PSA, défini aux articles 223 et suivants du Code Général des Impôts. Ses résultats fiscaux sont intégrés à ceux de sa société-mère, à qui elle verse l'impôt sur les sociétés correspondant.

Le principe retenu est que la charge fiscale de Banque PSA Finance soit identique à celle que la société aurait supportée si elle n'avait pas été membre du Groupe.

Pour l'année 2022, Banque PSA Finance est en résultat fiscal déficitaire. Par conséquent, l'impôt sur les bénéfices se composent, des trois éléments suivants :

- Complément d'impôt sur les sociétés de 2021 suite à la liquidation de l'impôt groupe
- Produit d'impôt sur les sociétés suite au remboursement du crédit d'impôt italien
- Retenue à la source perdue

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus à l'administration fiscale au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans le pays.

Par ailleurs, la Banque PSA Finance n'enregistre aucun impôt différé.

Note 28 Résultat par secteur d'activité

Pour 2022

(En milliers d'euros)	Activités de financement				Refinancement et placements	31.12.2022
	Corporate Réseau	Client final		Eléments non répartis		
		Retail	Corporate et assimilés			
Produit net bancaire (1)	614	-	(3)	135 805	(1 542)	134 874
Coût du Risque	-	-	-			-
Résultat après coût du risque	614	-	(3)	135 805	(1 542)	134 874
Charges générales d'exploitation				(7 209)		(7 209)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles corporelles				(13 986)		(13 986)
Résultat d'exploitation	614	-	(3)	114 610	(1 542)	113 679

Pour 2021

<i>(En milliers d'euros)</i>	Activités de financement				Refinancement et placements	31.12.2021
	Corporate Réseau	Client final		Eléments non répartis		
		Retail	Corporate et assimilés			
Produit net bancaire (1)	581	(15)	(676)	322 595	(3 726)	318 759
Coût du Risque	268	(87)	-			181
Résultat après coût du risque	849	(102)	(676)	322 595	(3 726)	318 940
Charges générales d'exploitation				(6 281)		(6 281)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles corporelles				(12 431)		(12 431)
Résultat d'exploitation	849	(102)	(676)	303 883	(3 726)	300 228

(1) Les éléments non répartis sur ce poste correspondent principalement, à hauteur de 127 millions d'euros, aux dividendes reçus par Banque PSA Finance de ses filiales (cf. Note 20) et des intérêts sur prêts subordonnés précisés dans la note 18.

Note 29 Événements postérieurs à la clôture

Entre le 31 décembre 2022 et le 20 février 2023, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration de BPF, aucun événement, susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers, n'est survenu.

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 décembre 2022

Sociétés ou groupes de sociétés (En milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue en % direct	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
1) Filiales détenues à plus de 50 % (directement ou indirectement)										
PSA Services Ltd Mediterranean Building 53, Abate Rigord Street XBX Malte	32 705	127 261	100	56 255	56 255	-	-	24 424	35 707	24 567
PC Argentina Compania de Seguros Maipú 942 - 20 ^{ème} étage C1006ACN - Ciudad Autonoma de Buenos Aires	64	(674)	70	2 665	2 665	-	-	8 603	8 536	-
PSA Financial Holding B.V. Lemelerbergweg 12, 1101 DV Amsterdam Pays-Bas	57 800	135 430	100	138 389	138 389	-	-	2	30 525	-
Banque PSA Finance Algérie Plateau des Annassers, 16000 ALGER Algérie	459	(407)	2	12	1	-	-	-	-	-
BPF Pazarlama AHAS Kayisdagi Caddesi No : 1/1ATASEHIR - ISTANBU Turquie	48	168	100	968	363	-	-	1 246	925	-
2) Coentreprises détenues à 50 %										
PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A. Maipú 942 - 20 ^{ème} étage C1006ACN - Ciudad Autonoma de Buenos Aires	276	8 742	50	13 159	11 282	-	-	12 235	12 969	-
PSA Banque France 29 rue Ernest Cognacq, 92300 Levallois Perret	144 843	996 979	50	469 711	469 711	-	-	60 904	62 055	64 410
PSA Finance España EFC C/Eduardo Barreiros n° 110. 28041 Madrid Espagne	499 132	143 123	50	332 379	332 379	-	-	183 227	59 528	77 330
Banca Italia S.p.a Via Gallarate 199, 20151 Milano Italie	140 309	252 245	50	154 402	154 402	-	-	137 841	68 622	6 779
Banco PSA Finance Brasil S.A. Rua Eng. Francisco Pitta Brito, 779 3° andar Sao Paulo SP Cep. 04753-080 - Brésil	41 264	29 582	50	27 026	24 808	-	-	21 691	195	-
PSA Finance Polska Sp.oz.o. ul.Domaniewska 44 a 02-672 Warszawa Pologne	25 598	16 734	50	15 367	15 367	-	-	14 092	6 675	-
PSA Bank Deutschland GmbH Siemensstrasse 10, 63263 Neu-Isenburg Allemagne	1 464	504 228	50	254 703	254 703	-	-	(21 207)	35 109	-
Opel Bank S.A. 7, rue Henri sainte Claire Deville, 92563 Rueil Malmaison Cedex, France	101 930	1 311 876	50	489 208	489 208	-	-	93 858	67 250	57 623
Olympia SAS 7, rue Henri sainte Claire Deville, 92563 Rueil Malmaison Cedex, France	32	-	50	17	17	-	-	-	-	-
3) Participation										
Automobile Citroen 7, rue Henri sainte Claire Deville, 92563 Rueil Malmaison Cedex, France	159 000	16 266	-	-	-	- 1 046	-	-	165 527	-

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice de l'exercice 2022 de 118.897.728,67 €uros, majoré du report à nouveau bénéficiaire de 1.666.059.059,76 €uros, s'élève à la somme de 1.784.956.788,43 €uros.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter l'intégralité du bénéfice distribuable au report à nouveau, qui, en conséquence, s'élèvera à 1.784.956.788,43 €uros.

L'Assemblée Générale prend note qu'au titre des exercices 2019, 2020 et 2021 les dividendes versés ont été respectivement de 8,94 €uros, de 0 €uro et 0 €uro par action.

B. Comptes Consolidés

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Banque PSA Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Evaluation et quote-part de résultat des titres mis en équivalence

Risque identifié	Notre réponse
Tels que présentés dans la note 8 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » de l'annexe aux comptes consolidés, les partenariats noués par votre groupe avec, d'une part, la société Santander Consumer Finance et, d'autre part, la société BNP Paribas Personal Finance, conduisent à comptabiliser par mise en équivalence les coentreprises (et les entités contrôlées par ces dernières) détenues conjointement avec les partenaires. Ces coentreprises sont implantées dans dix-neuf pays, comme cela est indiqué dans la note 24 « Informations relatives aux implantations » de l'annexe aux comptes consolidés. La direction de votre groupe réalise des tests de dépréciation fondés sur des hypothèses de flux de trésorerie dans le contexte macroéconomique, géopolitique et logistique particulier de l'exercice 2022 tel qu'indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés. Les titres mis en équivalence représentent au 31 décembre 2022 un total de 2 858 M€, pour un total bilan de 4 459 M€ et une quote-part de résultat de 437 M€ pour un résultat net part de groupe de 447 M€.	Nos travaux ont consisté notamment à : ► examiner le processus d'établissement des comptes consolidés et du dispositif de contrôle afférent ; ► préparer et envoyer des instructions d'audit aux auditeurs locaux des entités de votre groupe, ces instructions étant adaptées aux entités liées par des partenariats ; ► coordonner et superviser de façon rapprochée les travaux réalisés par les auditeurs locaux et prendre connaissance de leurs conclusions et de leurs travaux sur les zones de risques significatives ; ► réaliser des procédures de manière centralisée comprenant : (i) l'analyse des écritures de mises en équivalence des participations, (ii) la revue analytique détaillée du résultat, tel que suivi par la direction de la banque, et (iii) la prise de connaissance des travaux de l'audit interne et du contrôle permanent de votre groupe ;

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation et la quote-part de résultat des titres mis en équivalence constituaient un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les comptes consolidés, de la multiplicité des entités et leur gouvernance propre à travers les partenariats non contrôlés par votre groupe, et du recours élevé au jugement de la direction qu'implique la détermination de la valeur d'utilité de ces titres mis en équivalence.

► prendre connaissance et apprécier la méthodologie retenue pour identifier les indices de perte de valeur des titres mis en équivalence, notamment dans le contexte macro-économique, géopolitique et logistique particulier de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque PSA Finance par votre assemblée générale du 12 avril 2005 pour le cabinet MAZARS et du 19 avril 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2022, le cabinet MAZARS était dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la douzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

► il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui

d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

► il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

► il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

► il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

► il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

► concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 08 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Matthew Brown

ERNST & YOUNG Audit
Luc Valverde

Bilan consolidé

(En millions d'euros)	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Actif			
Caisse, banques centrales	3	542	499
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	65	58
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	5	580	455
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	6, 21	-	28
Actifs d'impôts courants	22.1	-	1
Actifs d'impôts différés	22.1	8	3
Comptes de régularisation et actifs divers	7	273	147
Participations dans les entreprises mises en équivalence	8	2 858	2 718
Immobilisations corporelles	9	4	2
Immobilisations incorporelles	9	129	85
Total de l'actif		4 459	3 996
(En millions d'euros)	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	10	-	23
Dettes envers la clientèle	11	1	1
Passifs d'impôts courants	22.1	2	8
Passifs d'impôts différés	22.1	1	-
Comptes de régularisation et passifs divers	12	105	89
Provisions techniques des contrats d'assurance	13.1	125	87
Provisions	14	4	4
Capitaux propres		4 221	3 784
- Capitaux propres part du groupe		4 221	3 782
- Capital et réserves liées		1 162	1 160
- Réserves consolidées		3 180	2 726
- dont résultat net - part du groupe		447	412
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(121)	(104)
- dont résultat net - part du groupe (part des éléments recyclés par résultat)		-	-
- Intérêts minoritaires		-	2
Total du passif		4 459	3 996

Compte de résultat consolidé

<i>(En millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle		5	43
- Intérêts et produits au coût amorti	19	2	2
- Autres produits et charges		3	41
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat		1	-
- Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement		1	-
Coût net de refinancement		5	2
- Intérêts et produits sur opérations interbancaires		2	1
- Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédits		(3)	(3)
- Intérêts sur dettes représentées par un titre		6	1
- Variation de juste valeur du refinancement couvert en risque de taux		-	2
- Intérêts des instruments financiers de couverture		-	3
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		-	(2)
Gains et pertes nets liés à l'hyperinflation		(5)	(1)
Marge sur prestations de services d'assurance	13.2	11	9
- Primes acquises		41	26
- Charges de prestations		(30)	(17)
Marge sur autres prestations de services		(2)	(1)
- Produits		1	1
- Charges		(3)	(2)
Produit Net Bancaire		15	52
Charges générales d'exploitation	20	(13)	(10)
- Personnel		(5)	(4)
- Autres charges générales d'exploitation		(8)	(6)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations	9	(20)	(15)
Résultat brut d'exploitation		(18)	27
Coût du risque	21	-	-
Résultat d'exploitation		(18)	27
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	8	437	419
Autres éléments hors exploitation		29	(43)
Résultat avant impôt		448	403
Impôt sur les bénéfices	22.2	(1)	9
Résultat net		447	412
- dont part du groupe		447	412
- dont intérêts minoritaires		-	-
Résultat net – part du groupe - par action (en euros)		35,8	33,1

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres consolidés

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022			31.12.2021		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Résultat net	448	(1)	447	403	9	412
- dont intérêts minoritaires			-			-
Éléments recyclables par résultat						
Ecart de conversion	(25)	-	(25)	76	-	76
OCI des coentreprises	1	-	1	-	-	-
Total des éléments recyclables par résultat	(24)	-	(24)	76	-	76
- dont intérêts minoritaires			-			-
Éléments non recyclables par résultat						
OCI des coentreprises	10	(4)	6	8	(2)	6
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(14)	(4)	(18)	84	(2)	82
- dont intérêts minoritaires			-			-
Total Résultat et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	434	(5)	429	487	7	494
- dont part du groupe			429			494
- dont intérêts minoritaires			-			-

Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

	Capital et réserves liées (1)			Réserves consolidées	Ecart d'évaluation - Part du groupe				Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de boni de liquidation	Réserve légale et autres réserves		Réévaluation des instruments dérivés de couverture	Ecart actuariels sur engagements de retraite	Ecart de conversion	OCI des coentreprises			
<i>(En millions d'euros)</i>											
Au 31 décembre 2020	199	643	318	2 417	(1)	-	(63)	(122)	3 391	1	3 392
Distribution de dividendes par :											
- Banque PSA Finance				(106)					(106)		(106)
- les autres sociétés				-					-	-	-
Résultat net				412	-	-	-	-	412	-	412
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-	-	-	47	35	82	-	82
Variations liées à l'hyperinflation				5	-	-	-	-	5	1	6
Autre				(2)	-	-	-	-	(2)	-	(2)
Au 31 décembre 2021	199	643	318	2 726	(1)	-	(16)	(87)	3 782	2	3 784
Distribution de dividendes par :											
- Banque PSA Finance				-	-						-
- les autres sociétés				-	-					(1)	(1)
Résultat net (2)				447	-	-	-	-	447	-	447
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-	-	-	2	(20)	(18)	-	(18)
Variations liées à l'hyperinflation (2)				8	-	-	-	-	8	1	9
Autre				(1)	1	-	-	-	2	(2)	-
Au 31 décembre 2022	199	643	320	3 180	-	-	(14)	(107)	4 221	-	4 221

Le capital social de 199 millions d'euros, intégralement libéré, est composé de 12 476 246 actions émises.

(1) Comprend le capital, les primes et les réserves de la société mère.

(2) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -9 millions d'euros sur le résultat net (dont -8 millions d'euros part du groupe et -1 million d'euros part des minoritaires), entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur 2022 (dont +8 millions d'euros part du groupe et +1 million d'euros part des minoritaires). En 2021, l'application d'IAS 29 a entraîné un effet négatif de -6 millions d'euros sur le résultat net (dont -5 millions d'euros part du groupe et -1 million d'euros part des minoritaires), entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur la période (dont +5 millions d'euros part du groupe et +1 million d'euros part des minoritaires).

Conformément à l'amendement IAS 1 - Informations sur le capital, les informations requises sont données dans le paragraphe " Capital " du rapport de gestion.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Résultat avant impôt	448	403
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	17	15
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	36	(17)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(437)	(419)
Perte nette/gain net des activités d'investissement	(26)	66
(Produits)/charges des activités de financement	-	-
Autres mouvements	10	(41)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôt et des autres ajustements	(400)	(396)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(117)	19
Flux liés aux opérations avec la clientèle	5	4
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(9)	(194)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	12	12
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	140	303
Impôt sur les bénéfices versé	(10)	12
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	21	156
Total flux net de trésorerie de l'activité opérationnelle (A)	69	163
Flux liés aux participations	63	78
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nets de la trésorerie acquise	-	-
- Encaissements liés aux cessions de filiales, nets de la trésorerie cédée	9	2
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	-	(23)
- Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	54	97
- Autres flux liés aux participations	-	2
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(60)	(28)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(60)	(28)
- Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Effet des variations de périmètre	(2)	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	1	50
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(1)	(106)
- Décaissements liés aux dividendes payés	-	-
- à Stellantis	-	(106)
- aux minoritaires	(1)	-
- Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	-	-
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(1)	(1)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(2)	(107)
Effets de la variation des taux de change (D)	2	1
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	70	107
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	699	592
Caisse, Banques centrales (actif & passif)	499	174
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	200	418
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	769	699
Caisse, Banques centrales (actif & passif)	542	499
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	227	200

Notes aux états financiers consolidés

Note 1 Faits marquants de la période et évolution du périmètre

A. Faits marquants de la période

L'année 2022 a été marquée par de nombreux défis, liés à une situation économique et politique mondiale chaotique, avec une industrie automobile qui poursuit sa transition énergétique à grand pas vers l'électrification, malgré les perturbations logistiques continues (approvisionnements en semi-conducteurs, prix des matières premières, crise du transport maritime...). Ce contexte économique particulier a fortement impacté l'activité de Banque PSA Finance et l'accélération de l'inflation a impliqué de très fortes hausses de taux d'intérêt sur une période très courte et ce sur l'ensemble des marchés.

Accords-cadres signés par Stellantis en vue d'une réorganisation des activités de financement en Europe

A l'issue de négociations exclusives entamées le 17 décembre 2021, Stellantis NV a signé le 31 mars 2022 de nouveaux accords-cadres avec BNP Paribas Personal Finance (« BNPP PF »), Crédit Agricole Consumer Finance (« CACF ») et Santander Consumer Finance (« SCF ») visant à réorganiser la configuration actuelle des activités de financement de Stellantis en Europe.

Pour Banque PSA Finance, cela signifie une réorganisation de ses activités de financement (hors B2B leasing opérationnel) avec en cible une joint-venture par pays établie avec un seul partenaire, soit BNPP PF (Royaume-Uni, Allemagne et Autriche) soit SCF (France, Italie, Espagne, Belgique, Pologne, Pays-Bas et par le biais d'un accord commercial au Portugal), chargée des activités de financement pour l'ensemble des marques Stellantis. Le B2B leasing opérationnel sera désormais commercialisé en Europe au sein d'un autre partenariat, entre Stellantis et Crédit Agricole Consumer Finance, en y regroupant les activités des deux marques Free2Move Lease et Leasys.

La réalisation des opérations envisagées est prévue sur le premier semestre 2023, après l'obtention des autorisations requises de la part des autorités de la concurrence et des régulateurs compétents.

Une analyse au regard de la norme IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, a été menée. Cette annonce n'a aucun impact sur les états financiers consolidés annuels 2022 de Banque PSA Finance au 31 décembre 2022.

B. Evolution du périmètre

En février 2022, la succursale polonaise de Banque PSA Finance SA Oddział w Polsce w likwidacji a été liquidée sans impact significatif sur les états financiers consolidés annuels 2022.

En avril 2022, la société hongroise non consolidée PSA Financial d.o.o. a été liquidée, sans impact significatif sur les états financiers consolidés annuels 2022 de Banque PSA Finance.

En avril 2022, Stellantis N.V. a conclu un accord avec Dongfeng Motor Group Co., Ltd afin de remanier ses activités de financement chinoises via sa filiale PSA Finance Nederland B.V détenue à 100 % par Banque PSA Finance.

En décembre 2022, suite à l'obtention des autorisations des autorités de la concurrence et du régulateur, la participation de 25 % détenue dans l'entité Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company a été cédée à Dongfeng Motor Group Co., Ltd.

Cette cession a généré un impact net favorable de +26,6 millions d'euros dans le compte de résultat consolidé de Banque PSA Finance au 31 décembre 2022, dont +31,2 millions d'euros en Autres éléments hors exploitation avec une retenue à la source de -13 millions d'euros en Impôts et +8,6 millions d'euros liés au recyclage des réserves de conversion en Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence.

Enfin, en décembre 2022, Banque PSA Finance a cédé à Grupo Financiero Inbursa sa filiale mexicaine, Banque PSA Finance Mexico SA. L'impact de cette cession est une perte de -3,5 millions d'euros en Autres éléments hors exploitation, principalement liée au recyclage des réserves de conversion dans le compte de résultat consolidé.

Partenariats avec Santander Consumer Finance

En avril 2022, la société en partenariat Banca PSA Italia S.P.A a cédé 320 millions d'euros de créances de financement automobile au fonds Auto ABS Italian Rainbow Loans S.r.l. Le fonds a émis des obligations de classe A (288 millions d'euros) et de classe Z (32 millions d'euros). Banca PSA Italia S.P.A conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis avril 2022, par mise en équivalence comme sa société mère.

En mai 2022, la société en partenariat PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A. a cédé 700 millions d'euros de créances de financement automobile au fonds Auto ABS Spanish Loans 2022-1. Le fonds a émis des obligations de classe A (550,6 millions d'euros), de classe B (40,9 millions d'euros), de classe C (36,8 millions d'euros) et de classe D, E (71,7 millions d'euros). PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A. conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé depuis mai 2022, par mise en équivalence comme sa société mère.

Partenariats avec BNP Paribas Personal Finance

En juin 2022, la société Opel Finance BVBA, filiale belge d'Opel Bank S.A., a été déconsolidée du périmètre sans impact significatif sur les états financiers consolidés annuels 2022 de Banque PSA Finance.

C. Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Code ISO pays	Participation de Banque PSA Finance			31.12.2022		31.12.2021	
		Directe %	Indirecte					
			%	Détenue par	Méthode de consolidation	% intérêts	Méthode de consolidation	% intérêts
Succursales								
Succursale en Pologne	PL	-	-		-	-	IG	100
Filiales								
Financement des ventes en Europe								
Financement des ventes hors Europe								
BPF Algérie	DZ	2	98	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100
Banque PSA Finance Mexico SA de CV								
SOFOM ENR	MX	-	-		-	-	IG	100
BPF Pazarlama A.H.A.S.	TR	100	-		IG	100	IG	100
Assurance								
Stellantis Services Ltd	MT	100	-		IG	100	IG	100
Stellantis Insurance Ltd								
	MT	0,01	99,99	Stellantis Services Ltd	IG	100	IG	100
Stellantis Life Insurance Ltd								
	MT	0,01	99,99	Stellantis Services Ltd	IG	100	IG	100
Stellantis Insurance Manager Ltd								
	MT	-	100	Stellantis Services Ltd	IG	100	IG	100
PCA Compañía de Seguros S.A	AR	100	-		IG	100	IG	70
Autres sociétés								
PSA Finance Nederland B.V.								
	NL	-	100	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100
PSA Financial Holding B.V.	NL	100	-		IG	100	IG	100
Coentreprises (1)								
Partenariats en Europe :								
- avec Santander Consumer Finance								
PSA Finance Belux								
				PSA Financial Services Spain				
	BE	-	50	E.F.C. S.A.	MEE	50	MEE	50
PSA Bank Deutschland GmbH	DE	50	-		MEE	50	MEE	50
<i>PSA Bank Österreich GmbH, succursale en Autriche</i>								
	AT	-	-		MEE	50	MEE	50
PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	ES	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Banque France	FR	50	-		MEE	50	MEE	50
Crédipar								
	FR	-	50	PSA Banque France	MEE	50	MEE	50
CLV	FR	-	50	Crédipar	MEE	50	MEE	50
PSA Finance UK Ltd								
				PSA Financial Services Spain				
	GB	-	50	E.F.C. S.A.	MEE	50	MEE	50
Banca PSA Italia S.p.A.	IT	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Renting Italia S.p.A.								
	IT	-	50	Banca PSA Italia S.p.A.	MEE	50	MEE	50
Stellantis Insurance Europe Ltd								
	MT	-	50	Stellantis Services Ltd	MEE	50	MEE	50
Stellantis Life Insurance Europe Ltd								
	MT	-	50	Stellantis Services Ltd	MEE	50	MEE	50
PSA Financial Services Nederland B.V.								
				PSA Financial Services Spain				
	NL	-	50	E.F.C. S.A.	MEE	50	MEE	50
PSA Finance Polska Sp.zo.o.	PL	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Consumer Finance Polska Sp. z o.o								
	PL	-	50	PSA Finance Polska Sp.zo.o.	MEE	50	MEE	50
- avec BNP Paribas Personal Finance								
Opel Finance BVBA	BE	-	-		-	-	MEE	50
Opel Finance S.A.	CH	-	50	Opel Bank S.A	MEE	50	MEE	50
Opel Bank S.A	FR	50	-		MEE	50	MEE	50

Opel Bank S.A., succursale en Allemagne	DE	-	-		MEE	50	MEE	50
Opel Bank S.A., succursale en Espagne	ES	-	-		MEE	50	MEE	50
Opel Bank S.A., succursale en Italie	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
Opel Bank S.A., succursale en Autriche	AT	-	-		MEE	50	MEE	50
Vauxhall Finance plc (2)	GB	-	50	Opel Bank S.A	MEE	50	MEE	50
Opel Finance N.V.	NL	-	50	Opel Bank S.A	MEE	50	MEE	50
Partenariat au Brésil, avec Santander								
Banco PSA Finance Brasil S.A.	BR	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Corretora de Seguros e Serviços Ltda	BR	-	50	Stellantis Services Ltd	MEE	50	MEE	50
Partenariat en Chine, avec Dongfeng								
Peugeot Citroën								
Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd	CN	-	-		-	-	MEE	25
Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co.	CN	-	50	PSA Finance Nederland B.V.	MEE	50	MEE	50
Partenariat en Argentine, avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria								
PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	AR	50	-		MEE	50	MEE	50
Entités ad hoc (1)								
- avec Santander Consumer Finance								
FT Auto ABS Belgium Loans 2019 SA	BE	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS German Lease Master 2019	DE	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS German VAC 2021	DE	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS German Lease Master 2021	DE	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS Spanish Loans 2018	ES	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS Spanish Loans 2020-1	ES	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS Spanish Loans 2022-1	ES	-	-		MEE	50	-	-
FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS French Loans Master	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS French Leases Master	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS LT Leases Master	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS German Loans 2018	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS French Leases 2018 - Fonds E	FR	-	-		-	-	MEE	50
FCT Auto ABS French Leases 2021 - Fonds G	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS UK Loans plc	GB	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS UK Loans 2017 plc	GB	-	-		-	-	MEE	50
FT Auto ABS UK Loans 2019 - Fonds 4	GB	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian 2018.1 S.r.l.	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian Loans 2019	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian Rainbow Loan 2020-1 S.r.l.	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian Rainbow Loan S.r.l.	IT	-	-		MEE	50	-	-
- avec BNP Paribas Personal Finance								
Ecarat 10 Germany	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
Ecarat 10 plc	GB	-	-		MEE	50	MEE	50
Ecarat 11 plc	GB	-	-		MEE	50	MEE	50
Ecarat 12 plc	GB	-	-		MEE	50	MEE	50

(1) cf. Note 8.2 Informations détaillées sur les Partenariats - Coentreprises.

(2) Dont l'entité ad hoc Ecarat 9 plc.

Note 2 Principes comptables

En application du Règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2005, Banque PSA Finance a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date. Il n'existe pas actuellement de différence matérielle chez Banque PSA Finance entre les IFRS telles que publiées par l'IASB et telles qu'adoptées dans l'Union européenne, y compris en termes de date d'application obligatoire.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les normes et interprétations appliquées sont identiques à celles appliquées au 31 décembre 2021, complétées par les normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois en 2022.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022

Il n'y a pas de nouveau texte d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2022, applicable par Banque PSA Finance.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC non applicables obligatoirement dans l'Union européenne à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022

L'impact potentiel des textes publiés par l'IASB ou l'IFRIC ainsi que des projets comptables de l'IASB ou l'IFRIC d'application obligatoire dans l'Union européenne aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2022, non encore adoptés par l'Union européenne est en cours d'analyse, et notamment :

IFRS 17 - Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance, qui remplacera la norme transitoire IFRS 4, a été publiée le 18 mai 2017 par l'IASB. Depuis sa publication, elle a fait l'objet de nombreux échanges entre les différentes parties prenantes et le normalisateur. Le 25 juin 2020, l'IASB a publié les amendements de la norme adoptés à l'issue du processus de délibération lancé lors du dernier exposé-sondage de juin 2019. Le 9 décembre 2021, l'IASB a également publié un amendement sur la présentation des actifs financiers dans l'information comparative. Le règlement européen d'adoption de la norme IFRS 17 a été publié le 23 novembre 2021.

IFRS 17 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

La date de transition à IFRS 17 sera donc le 1^{er} janvier 2022 pour les besoins du bilan d'ouverture de la période comparative requise par la norme. Banque PSA Finance a appliqué l'amendement IFRS 4 : *Contrats d'assurance* – exemption provisoire d'application d'IFRS 9 lui permettant de bénéficier de la prolongation de l'exemption de l'application de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* pour ses entités du domaine de l'assurance, afin d'aligner la date d'entrée en vigueur de cette dernière sur celle de la norme IFRS 17 – *Contrats d'assurance* à venir, soit le 1^{er} janvier 2023.

Ses premiers états financiers reflétant l'application de cette norme seront ceux au 30 juin 2023.

La norme IFRS 17 pose les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et indique les informations à fournir concernant les contrats d'assurance dans le champ d'application de la norme. La définition d'un contrat d'assurance n'a pas été modifiée par rapport à IFRS 4, à l'exception de l'appréciation du risque de perte pour l'assureur qui doit s'effectuer sur la base d'une valeur actuelle.

Une entité doit appliquer la norme IFRS 17 aux :

- contrats d'assurance (y compris les contrats de réassurance) qu'elle émet ;
- contrats de réassurance qu'elle détient ;
- contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire qu'elle émet, à condition qu'elle émette aussi des contrats d'assurance.

Selon IFRS 17, un ensemble ou une série de contrats d'assurance conclus avec une même contrepartie ou avec des contreparties qui lui sont liées peut exercer, ou être destiné à exercer, un effet commercial d'ensemble. La norme prévoit qu'il peut par conséquent être nécessaire, pour pouvoir communiquer la substance de ces contrats, de traiter l'ensemble ou la série collectivement. Après revue des contrats des entités d'assurance, aucune combinaison de contrats n'a été jugée nécessaire.

Concernant la séparation des composantes d'un contrat d'assurance, aucun dérivé incorporé, aucune composante investissement distincte, aucune promesse de fournir au titulaire de police des biens distincts ou des services distincts autres que les services prévus au contrat d'assurance n'ont été identifiés.

Les entités d'assurance de Banque PSA Finance qui sont dans le champ de la norme IFRS 17 sont :

- deux sociétés maltaises intégrées globalement : Stellantis Insurance Ltd, Stellantis Life Insurance Ltd. L'effet de l'application d'IFRS 17 à l'entité PCA Compañía de Seguros S.A. étant non significatif pour Banque PSA Finance, la norme ne sera pas appliquée à cette société ;
- deux sociétés maltaises mises en équivalence : Stellantis Insurance Europe Ltd et Stellantis Life Insurance Europe Ltd.

En application de la nouvelle norme IFRS 17, les contrats d'assurance seront évalués selon une méthode fondée sur une estimation des flux futurs de trésorerie rattachés à l'exécution des engagements de l'assureur (« fulfilment value »). Trois modèles sont définis dans la norme.

Dans le modèle général de base dit « GMM – General Measurement Model » ou « Building Block Approach », l'évaluation des contrats fondée sur la valeur de réalisation des passifs chez le détenteur du portefeuille reposera sur trois composantes :

- des flux de trésorerie futurs attendus au titre du contrat (flux sur les primes, les prestations, les frais) pondérés par leur probabilité et actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent ;
- une marge pour risque qui représente la marge/compensation que demanderait un acteur du marché pour couvrir l'incertitude sur les flux de trésorerie futurs ;
- une marge de service contractuelle, calibrée sur la prime versée par l'assuré, de façon à ne pas dégager de résultat à la souscription du contrat (sauf dans les cas de pertes à la souscription) et représentant le profit non acquis au titre du contrat.

Dans le modèle « PAA – Premium Allocation Approach » ou « approche par répartition de la prime », une approche simplifiée a été introduite et peut être retenue sur option dès lors que :

- la période de couverture du contrat d'assurance au moment de la comptabilisation initiale n'excède pas un an (au sens de la frontière des contrats définie par IFRS 17) ; ou
- si l'application de la méthode simplifiée représente une approximation raisonnable des évaluations obtenues selon le modèle général de base.

Selon cette approche, lors de l'évaluation initiale, l'évaluation du passif d'assurance est égale à la prime reçue lors de la comptabilisation initiale, minorée des frais d'acquisition (sauf si le choix a été fait de comptabiliser les frais d'acquisition directement en charges). Lors des évaluations ultérieures, l'évaluation initiale des passifs d'assurance est ajustée en ajoutant les primes reçues et en soustrayant le montant de revenu comptabilisé en résultat au titre de la couverture d'assurance de la période. Lors de la survenance des sinistres, les passifs d'assurance au titre des sinistres survenus sont évalués selon l'approche du modèle général.

Enfin, avec le modèle adapté dit « VFA - Variable Fee Approach », l'IASB a décidé d'adapter le modèle général pour certains contrats participatifs en introduisant une approche dite « commissions variables ».

Cette approche concerne les contrats participatifs dits « directs » qui répondent aux critères suivants :

- les termes contractuels prévoient que l'assuré participe à une quote-part d'éléments sous-jacents clairement identifiés ;
- l'entité s'attend à payer une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents à l'assuré ;
- l'entité s'attend à ce qu'une part substantielle des montants versés à l'assuré varie en fonction des variations de juste valeur des éléments sous-jacents.

Les modèles d'évaluation PAA et GMM seront utilisés par les entités d'assurance de Banque PSA Finance, dont les contrats d'assurance peuvent être répartis comme suit :

- les contrats directement éligibles au modèle PAA en raison d'une période de couverture d'un an ou moins ;
- les contrats non directement éligibles au modèle PAA en raison d'une période de couverture supérieure à un an parmi lesquels :
 - o les contrats identifiés comme éligibles au modèle PAA à la suite des tests d'éligibilité ;
 - o les contrats identifiés comme non éligibles au modèle PAA à la suite de l'évaluation du management consécutif aux tests d'éligibilité, et pour lesquels le modèle GMM sera appliqué.

Aucun contrat d'assurance avec éléments de participation directe n'a été identifié.

En ce qui concerne le niveau d'agrégation des contrats, l'unité de compte sous IFRS 17 repose sur trois dimensions :

- les portefeuilles de contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble ;
- les niveaux de profitabilité du portefeuille permettant notamment d'isoler les contrats déficitaires ;
- les cohortes annuelles qui consistent à ne pas regrouper, au sein de l'unité de compte, des contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Les contrats d'assurance des entités d'assurance maltaises seront divisés en portefeuilles (chaque portefeuille couvrant un type de risque différent), puis subdivisés par niveau de rentabilité, puis par périmètre de contrat, et enfin en cohortes annuelles.

Les principales autres modalités d'application d'IFRS 17 au niveau de Banque PSA Finance sont présentées ci-dessous :

- composition de la meilleure estimation pondérée par les probabilités des flux de trésorerie d'exécution : les flux de trésorerie comprendront les primes, une estimation des sinistres, les frais d'acquisition (pour les contrats évalués selon le modèle GMM) et les charges ;
- taux d'actualisation : les entités dans le champ d'application d'IFRS 17 ont le choix de comptabiliser l'impact de changements des taux d'actualisation en résultat net ou de le ventiler entre le résultat net et les autres éléments du résultat global. Le choix a été fait de comptabiliser l'impact de changements des taux d'actualisation en résultat net étant donné que les actifs financiers des entités maltaises sont évalués à la juste valeur. Le taux d'actualisation sera déterminé selon l'approche ascendante (« bottom-up approach ») ;
- ajustement au titre du risque non financier : selon IFRS 17, « l'entité doit ajuster l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour refléter l'indemnité qu'elle exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier. » La méthodologie utilisée pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier devrait être la « Value at Risk ».

- marge sur services contractuels : elle est définie par IFRS 17 comme la composante de la valeur comptable de l'actif ou du passif afférente à un groupe de contrats d'assurance, qui représente le profit non acquis que l'entité comptabilise à mesure qu'elle fournit les services prévus aux contrats d'assurance de ce groupe. A chaque période, l'entité comptabilise en résultat net un montant de la marge sur services contractuels du groupe de contrats d'assurance pour représenter les services prévus aux contrats d'assurance fournis au titre de ce groupe au cours de la période. La marge sur services contractuels et sa reconnaissance en compte de résultat seront calculées sur la base des unités de couverture au niveau des cohortes ;

- traitement des frais d'acquisition : l'entité peut choisir de comptabiliser les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition en charges au moment où elle engage ces coûts pour les contrats d'assurance évalués selon le modèle PAA, ou les amortir sur la période de couverture. Les entités maltaises ont choisi de comptabiliser les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition en charges au moment où ces coûts sont engagés étant donné sa plus grande simplicité opérationnelle et son impact non significatif en compte de résultat ;

- valeur temps de l'argent : selon IFRS 17, pour les contrats éligibles au modèle PAA, l'entité n'est pas tenue d'ajuster la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier si, au moment de la comptabilisation initiale, elle s'attend à ce que le temps qui s'écoule, pour chaque partie des services, entre le moment où elle fournit la partie des services en question et la date d'échéance de la prime qui s'y rattache n'excède pas un an. Les entités maltaises ne calculeront pas d'intérêts capitalisés sur le passif au titre de la couverture restante dans ces situations ;

- reconnaissance du revenu : selon IFRS 17, l'entité doit répartir le montant des encaissements de primes attendus entre les périodes de services prévus aux contrats d'assurance :

o en fonction de l'écoulement du temps ; mais

o si le rythme attendu de dégagement du risque au cours de la période de couverture diffère considérablement du rythme d'écoulement du temps, en fonction de l'échéancier suivant lequel elle s'attend à engager les charges afférentes aux activités d'assurance.

Il n'y a pas de groupes de contrats qui ont été identifiés où le modèle de dégagement du risque diffère de manière significative du rythme d'écoulement du temps. En d'autres termes, il n'y a pas de saisonnalité au niveau des sinistres. Par conséquent, pour les groupes de contrats évalués dans le cadre du modèle PAA, le rythme de reconnaissance du revenu sera proportionnel au rythme d'écoulement du temps (c'est-à-dire linéaire).

Banque PSA Finance présentera ses comptes d'après le format proposé par la Recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2022-01 du 8 avril 2022, selon les modalités suivantes :

- au compte de résultat, les postes additionnels relatifs aux activités d'assurance exercées seront présentés au sein du Produit Net Bancaire. En particulier, les charges générales d'exploitation directement rattachables aux contrats d'assurance seront présentées au sein du Produit Net Bancaire ;

- au bilan, les postes spécifiques aux activités d'assurance exercées seront créés. S'agissant des placements des activités d'assurance, Banque PSA Finance n'a pas retenu leur présentation dans un poste distinct de l'actif mais leur ventilation dans les catégories comptables de l'activité bancaire.

En termes de dispositions transitoires, l'application d'IFRS 17 est dans son principe rétrospective, avec néanmoins des mesures de simplification possibles lorsque les informations pour une approche totalement rétrospective ne seront pas disponibles à la date de première application. Banque PSA Finance a opté pour l'approche rétrospective complète.

Conformément à la norme, Banque PSA Finance présentera une information comparative au titre de l'exercice 2022. La transition d'IFRS 4 vers IFRS 17 va conduire à annuler par contrepartie des capitaux propres les actifs et passifs des contrats d'assurance reconnus selon l'ancienne norme. L'impact dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2022 (date de transition) est en cours d'estimation et devrait résulter en une baisse des Provisions techniques des contrats d'assurance et une hausse des Participations dans les entreprises mises en équivalence. L'impact sur le compte de résultat de l'exercice 2022 retraité n'est pas arrêté à ce stade, mais devrait impacter le Produit Net Bancaire, les Charges générales d'exploitation et la Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence.

L'amendement publié par l'IASB le 9 décembre 2021 sur la présentation des actifs financiers dans l'information comparative permet, sur option, d'appliquer les principes d'IFRS 9 à l'ensemble des actifs financiers de l'exercice comparatif 2022, y compris ceux décomptabilisés pendant l'exercice comparatif. Banque PSA Finance n'a pas pris cette option.

Le projet de mise en œuvre d'IFRS 9 au niveau des entités maltaises aura un impact limité étant donné que :

- les instruments de dette détenus, classés en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sous IAS 39, resteront évalués au coût amorti sous IFRS 9. Le modèle général de dépréciation d'IFRS 9 avec une approche selon trois catégories (« stages ») sera appliqué (cf. paragraphe C.4.4 ci-après).

- les OPCVM resteront évalués à la juste valeur par résultat.

Les autres textes sont sans impact significatif sur Banque PSA Finance.

Format des états financiers

En l'absence de modèle de présentation imposé par le référentiel IFRS, la présentation des états de synthèse consolidés de Banque PSA Finance est largement inspirée de la Recommandation de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) n° 2017-02 du 2 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales applicables à partir du 1^{er} janvier 2018. Le Collège de l'ANC a adopté le 8 avril 2022 la Recommandation n° 2022-01 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales pour répondre aux exigences de présentation liées à la norme IFRS 17 – *Contrats d'assurance*. Cette recommandation se substitue à la recommandation 2017-02 du 2 juin 2017. Elle sera applicable à compter de la date de première application de la norme IFRS 17, soit le 1^{er} janvier 2023.

Les travaux d'analyse des impacts pour Banque PSA Finance sont présentés dans la partie précédente sur la norme IFRS 17.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société Banque PSA Finance S.A. et des sociétés françaises et étrangères composant Banque PSA Finance, selon les principes de consolidation exposés dans « Méthodes de consolidation » au paragraphe A ci-après.

Les comptes individuels sociaux de Banque PSA Finance S.A. et de ses filiales sont établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité et sont, pour des raisons d'homogénéité, retraités avant d'être consolidés.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes B à H ci-dessous.

Les entreprises liées correspondent aux entités ayant entre elles les liens suivants : contrôle exclusif, contrôle conjoint et influence notable conformément à la définition précisée par IAS 24 R.

Les comptes consolidés annuels de Banque PSA Finance ainsi que les notes annexes afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 20 février 2023.

A. Principes de consolidation

A.1 Méthodes de consolidation

Conformément à IFRS 10, les sociétés sur lesquelles Banque PSA Finance détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. C'est le cas également pour les sociétés détenues conjointement à 50 %, pour lesquelles la prise de décisions financières et opérationnelles est du ressort ultime de Banque PSA Finance S.A..

Les comptes réciproques ainsi que les résultats de cessions entre les sociétés du groupe sont éliminés.

Conformément à IAS 28, les sociétés dans lesquelles Banque PSA Finance S.A. détient directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50 % du capital et exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

A.2 Conversion des états financiers libellés en devises

A la clôture de l'exercice, les bilans des sociétés étrangères sont convertis aux cours de clôture communiqués par la Banque Centrale Européenne (BCE). Les éléments des comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis, mois par mois, au cours moyen de chaque mois, à l'exception de l'Argentine. Pour ce pays, dont l'économie est considérée en hyperinflation, les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de clôture.

Les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés directement dans l'écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

A.3 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*. En application de cette norme d'une part, et de la réglementation qui s'impose aux banques françaises d'autre part, les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan en devises étrangères sont réévalués en juste valeur au cours de clôture de la BCE. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, sur la ligne « Opérations de change ».

Les opérations en devises sont systématiquement couvertes par la mise en place d'instruments dérivés de couverture de change, comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période. L'impact en résultat, qui compense celui des opérations décrites précédemment, est constaté sur la ligne « Opérations de change ». En conséquence, le résultat de change est structurellement non significatif.

A.4 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IAS / IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables, compte tenu de l'environnement du groupe et de l'expérience passée.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants réels définitifs peuvent s'avérer différents de ceux précédemment estimés.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées, conformément à la norme IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- identification d'indices de perte de valeur des titres mis en équivalence basée généralement sur la valeur d'utilité issue des Plans Moyen Terme préparés dans le cadre de la gouvernance des partenariats ;
- évaluation des titres de participation mis en équivalence ;
- juste valeur des actifs et passifs à la juste valeur par résultat ;
- valeur recouvrable des prêts et créances sur la clientèle ;
- écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ;
- actifs d'impôts différés ;
- valeur d'utilité des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilisation ;
- provisions ;
- engagements de retraite.

A.5 Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Evaluation et comptabilisation des dérivés, comptabilisation de couverture

A la date d'entrée en vigueur d'IFRS 9 – *Instruments financiers* le 1^{er} janvier 2018, Banque PSA Finance a fait le choix de continuer d'appliquer le dispositif relatif à la comptabilité de couverture d'IAS 39.

Les principes de comptabilisation en juste valeur des instruments dérivés, des actifs ou de certains passifs financiers à la juste valeur par résultat, ainsi que la traduction comptable de la méthode de couverture sont détaillés dans le paragraphe C. Actifs et passifs financiers ci-après. Les principes d'évaluation à la juste valeur sont appliqués conformément à la norme IFRS 13.

Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux pour les mettre en harmonie avec les principes comptables retenus pour la consolidation, ainsi que certains reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux ou qui sont liés aux écritures de consolidation, peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité. Conformément à la norme IAS 12 – *Impôts sur le résultat*, ces différences donnent lieu, sous réserve de perspectives réelles d'utilisation dans un horizon raisonnable, à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés et sont déterminées en application de la méthode du report variable. Les déficits fiscaux donnent lieu, sous la même réserve, à constatation d'un actif d'impôts différés sur déficits lorsque leur recouvrabilité est probable.

Aucune provision n'est reconnue au titre des impôts différés concernant les bénéfices non distribués des filiales, coentreprises ou entreprises associées du fait que le groupe ne saurait être contraint de matérialiser les différences temporaires sur les résultats non distribués, dans la mesure où ce n'est aucunement prévu dans un futur prévisible. De plus, les impôts courants sont reconnus dès lors que les dividendes à recevoir sont certains et votés par l'Assemblée générale des actionnaires.

B. Immobilisations

B.1 Immobilisations corporelles

Selon la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

- Constructions	10 à 60 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

L'amortissement est calculé sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

La durée d'utilité de ces actifs est revue, et fait l'objet d'un ajustement si nécessaire, à chaque date d'arrêté comptable.

Suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 16 – Contrats de location à partir du 1^{er} janvier 2019, tout contrat de location s'analyse par le preneur comme l'acquisition d'un droit d'utilisation d'un actif, pendant la durée du contrat, en contrepartie de l'obligation de payer les loyers.

En conséquence, dès l'origine, Banque PSA Finance en tant que preneur comptabilise ce droit d'utilisation qui est amorti sur la durée du contrat. En contrepartie, une dette de location est reconnue en autres passifs financiers. Les loyers versés se présentent comme des échéances de remboursement, intégrant une part de capital et une part d'intérêts en compte de résultat. Ainsi, la charge annuelle de location (amortissement et intérêts de la période) est décroissante sur la durée du contrat.

B.2 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles*, les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances, sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les immobilisations incorporelles ainsi créées, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

B.3 Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition de titres de sociétés consolidées et la part du groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, la valeur des écarts d'acquisition est examinée au moins une fois par an, ainsi qu'à l'apparition de tout indice révélateur de perte de valeur.

B.4 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée dans le cas du groupe aux écarts d'acquisition, et seulement dans le cas où l'actif en question est significatif.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et les écarts d'acquisition sont affectés à l'UGT concernée. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée pour la différence et imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

C. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 adoptée par la Commission européenne en novembre 2016, par le biais du Règlement (UE) 2016/2067.

Conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 9, Banque PSA Finance a choisi comme élément déclencheur de la comptabilisation au bilan la date de transaction. En conséquence, lorsqu'un délai sépare la date de transaction (i.e. engagement) de la date de règlement, l'achat ou la vente de titres fait l'objet d'une comptabilisation au bilan (cf. fin des paragraphes C.2 et C.5.2 ci-après).

Depuis 2013, Banque PSA Finance comptabilise des dépôts à vue de la clientèle en « Dettes envers la clientèle ».

C.1 Instruments dérivés – méthode de couverture

C.1.1 Principes d'enregistrement des dérivés et des couvertures

Tous les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Sauf exception relative à la couverture, détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux ou du change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable dans les conditions restrictives suivantes :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée également a posteriori, à chaque date d'arrêté comptable.

L'application de la comptabilité de couverture a pour conséquence :

- dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, la partie couverte des éléments d'actifs ou de passifs est corrigée à concurrence de la variation de sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat, où elle est neutralisée pour la part efficace de la couverture par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture. Dans les états financiers, ces corrections de valeur des actifs et passifs financiers couverts sont positionnées dans les postes « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », respectivement à l'actif pour les encours de crédit couverts, au passif pour les dettes couvertes.
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont ultérieurement repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation en résultat des éléments couverts.

La part inefficace de la variation de valeur des instruments de couverture, quelle que soit la stratégie retenue, est systématiquement enregistrée au compte de résultat.

C.1.2 Présentation des dérivés dans les états financiers

Au bilan :

- la juste valeur des dérivés est présentée pour son montant net d'intérêts courus non échus ;
- la juste valeur positive des dérivés utilisés à des fins de couverture est présentée à l'actif dans le poste « Instruments dérivés de couverture », le même poste au passif enregistre la juste valeur négative des dérivés de couverture ;
- les dérivés non utilisés à des fins de couverture sont présentés dans les postes « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » en cas de juste valeur positive ; en cas de juste valeur négative, ils sont présentés en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Dans le compte de résultat :

- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés de couverture, utilisés en stratégie de couverture de juste valeur, est présenté dans la même catégorie que celui des éléments couverts ;
- la part inefficace des variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux futurs de trésorerie est également enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture » ;
- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés non utilisés à des fins de couverture, est positionné en « Trading », exception faite :
- des dérivés utilisés en couverture économique des placements de la trésorerie, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur » ;
- des dérivés utilisés en couverture économique de certaines dettes comptabilisées en juste valeur par résultat, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur ».

La norme IFRS 13 implique de présenter les techniques d'évaluation des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, ainsi que les hiérarchies de celles-ci (niveaux 1, 2 ou 3).

Les techniques d'évaluation doivent maximiser l'utilisation de données observables sur le marché. Ces techniques sont classées selon une hiérarchie à trois niveaux (par ordre décroissant de priorité) qui reprend celle d'IFRS 7 pour les instruments financiers :

- **niveau 1** : prix coté (sans ajustement) sur un marché actif pour un instrument identique ;

Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

- **niveau 2** : évaluation utilisant uniquement des données observables sur un marché actif pour un instrument similaire ;

- **niveau 3** : évaluation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable.

Les évaluations dans le bilan sont de niveaux 1 ou 2, signalées dans les notes annexes concernées. Seule la note spécifique sur la « Juste valeur des actifs et passifs financiers » utilise des techniques d'évaluation de niveau 3, dont la description détaillée est donnée dans la Note 17.

C.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat correspondent notamment aux placements des liquidités.

Ces titres sont évalués selon l'option de juste valeur : les variations de juste valeur des titres sont comptabilisées en résultat et corrigées par les variations de juste valeur des swaps couvrant économiquement ces titres, le cas échéant. Une partie des liquidités est également constituée de parts d'OPCVM : elles ne sont pas consolidables au regard des critères de contrôle ou de détention de la majorité des risques et avantages (cf. IFRS 10 – Etats financiers consolidés et l'amendement IAS 27 – Etats financiers individuels).

Sont également enregistrés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » :

- les valeurs positives des autres instruments dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39 ;
- les titres à recevoir, dès la date de transaction.

C.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste intègre les dettes financières ayant fait l'objet d'une option pour une comptabilisation à la juste valeur par résultat. Cette option est exercée ponctuellement dans le but d'améliorer la présentation des états financiers en permettant de rendre symétriques les variations de valeur de dérivés couvrant économiquement le risque de taux de ces dettes, et la variation de valeur de ces mêmes dettes. Les variations de valeur de ces dettes intègrent alors celles du spread émetteur de Banque PSA Finance. Au 31 décembre 2022, il n'y a pas de dette en option juste valeur.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent également les valeurs négatives des dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39, ce qui est le cas notamment des swaps de taux couvrant économiquement les actifs ou les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

C.4 Prêts et créances sur la clientèle

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F. Information sectorielle ci-après.

Les encours de crédit à la clientèle sont répartis par type de financement :

- **Les financements regroupant les natures de crédit suivantes**, telles que définies par la réglementation bancaire française :

Vente à crédit,
Location avec option d'achat,
Location longue durée.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination des segments de clientèle suivants :

- **Client final :**

o **Retail** (particuliers, petites entreprises ou entreprises de taille plus importante, ne répondant pas aux critères des portefeuilles Corporate, Souverains, Banques et Administrations locales),

o **Corporate et assimilés** (qui regroupent les portefeuilles Corporate hors réseau, Souverains, Banques et Administrations locales),
- et accessoirement à destination du segment **Corporate réseau**.

- **Les financements de stocks de véhicules ou de pièces de rechange**, tels que définis par la réglementation bancaire française.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination du segment **Corporate réseau**.

- **Les autres créances** (crédits à l'équipement, crédits revolving, etc...) et comptes ordinaires de la clientèle.

C.4.1 Valorisation des encours au coût amorti

Les encours de crédit figurant au bilan correspondent à l'engagement financier net de Banque PSA Finance. Ainsi, le capital restant dû des créances sur la clientèle, majoré des créances rattachées et hors effet de l'application de la comptabilité de couverture (cf. paragraphe C.4.3 ci-après), intègre également :

- les commissions versées aux prescripteurs ainsi que les charges administratives directes externes engagées pour mettre en place ces crédits, qui augmentent les encours de crédit ;
- les participations reçues des marques ainsi que les frais de dossier restant à étaler, qui viennent minorer les encours de crédit ;
- les dépôts de garantie reçus lors de la mise en place de contrats de crédit-bail, qui viennent minorer les encours de crédit.

Cette valorisation des encours au coût amorti représente la meilleure estimation de l'exposition maximale au risque de contrepartie sur ce poste.

Les produits d'intérêts comptabilisés correspondent au rendement actuariel tiré des flux de trésorerie à recouvrer, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.4.2 Crédit-bail et location longue durée

Conformément aux normes IFRS 16 – *Contrats de location* et IFRS 9, dès lors que Banque PSA Finance ne détient pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule, les contrats de location de véhicules loués à la clientèle sont comptabilisés en substance comme des crédits.

Les loyers et amortissements relatifs à ces immobilisations sont ainsi retraités afin de présenter l'ensemble de ces opérations comme des encours de crédit.

C.4.3 Couverture du risque de taux des encours de crédit

Les encours de crédit font majoritairement l'objet de couvertures les immunisant contre le risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture, dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, entraîne la correction de la valeur de la partie couverte des encours, par contrepartie du résultat (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures ci-avant).

C.4.4 Dépréciations sur les encours de crédit

Les dépréciations sont isolées dans des postes spécifiques.

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F. Information sectorielle ci-après.

Conformément à la norme IFRS 9, les encours de crédit font l'objet d'une dépréciation pour pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses) dès la date de première comptabilisation.

Les instruments financiers concernés sont classés en trois catégories (« stages ») dépendant de l'évolution de la dégradation du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale.

Banque PSA Finance apprécie, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté selon la méthodologie décrite dans la première partie de la présente note. L'analyse de l'évolution du risque de crédit conduit Banque PSA Finance à classer ses opérations par niveau de risque.

Une dépréciation est enregistrée sur les encours de chacun de ces stages suivant les modalités présentées ci-dessous :

Stage 1 :

Il s'agit des encours sains pour lesquels il n'y a pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est comptabilisée, pour ces encours, à hauteur des pertes attendues à un an. Les produits d'intérêts relatifs à ces encours sont reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'instrument avant dépréciation.

Stage 2 :

Les encours sains, pour lesquels est constatée une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, sont transférés en stage 2. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est alors déterminée sur la base des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à maturité). Les produits d'intérêts se rapportant à ces encours sont reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'instrument avant dépréciation.

Stage 3 :

Les encours dits « dépréciés » au sens de la norme IFRS 9 sont classés en stage 3. Il s'agit des encours pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement qui caractérise un risque de contrepartie et qui intervient après la comptabilisation initiale de l'instrument concerné. Cette catégorie recouvre les créances pour lesquelles a été identifié un événement de défaut tel que défini à l'article 178 du règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est calculée à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à maturité) sur la base du montant recouvrable de la créance, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties. Les produits d'intérêts sont alors reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur nette comptable de l'instrument après dépréciation.

Passages en pertes :

Les procédures de Banque PSA Finance prévoient le passage en pertes des créances Retail présentant 48 mois, 36 mois ou 24 mois d'impayés, en fonction du type de financement et du pays concernés, ainsi que des créances Corporate dès lors qu'un crédit est considéré comme irrécouvrable. La perte est constatée dès les comptes sociaux. La dépréciation antérieurement comptabilisée est reprise en résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité en « Coût du risque » au compte de résultat.

C.5 Dettes financières

La comptabilisation initiale des dettes traduit la ressource financière nette perçue. Ainsi, outre le principal des dettes contractées, majoré des intérêts courus, y sont intégrés :

- les frais d'émission, de courtage ou de montage,
- les différentes formes de primes d'émission ou de remboursement.

Les charges d'intérêts comptabilisées correspondent au coût actuariel tiré des flux de trésorerie à rembourser, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.5.1 Couverture du risque de taux des dettes financières

Les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. La valeur de ces dettes est corrigée de la variation de valeur de leur partie couverte, par contrepartie du compte de résultat, neutralisant ainsi les variations de juste valeur des instruments de couverture, dans la mesure de leur efficacité (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures, ci-avant).

D. Provisions techniques des contrats d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des sociétés d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Conformément à la norme IFRS 4 – *Contrats d'assurance*, les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non vie sont calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats d'assurance, vie et non vie, sont principalement constituées des provisions pour primes non acquises (PPNA : quote-part des primes émises correspondant aux périodes suivantes) et des provisions pour sinistres à payer (PSAP), qui concernent les risques survenus déclarés d'une part, et les risques survenus connus tardivement (risques IBNR : Incurred But Not Reported) d'autre part. Dans le cas de la PSAP pour risques survenus connus tardivement, la provision est calculée sur la base de statistiques.

Avec l'entrée en vigueur d'IFRS 17 le 1^{er} janvier 2023, les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation vont évoluer (cf. paragraphe IFRS 17 – *Contrats d'assurance* ci-avant).

E. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas de restructuration, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

F. Information sectorielle

En application d'IFRS 8, Banque PSA Finance a identifié les quatre segments suivants, en convergence avec le dispositif prudentiel (portefeuilles dits « Bâle II ») :

- **Client final** :

- **Retail** : ce segment fait essentiellement référence à la clientèle des particuliers et des petites et moyennes entreprises.

- **Corporate et assimilés** : ce segment fait référence à toute :

- société appartenant à un groupe multinational ou dont l'encours global dépasse un seuil fixé par pays (Corporate hors réseau),
- clientèle émanant directement d'une structure étatique ou gouvernementale (Souverains),
- entreprise bancaire ou entreprise d'investissement soumise à un dispositif de surveillance et de réglementation par les autorités de tutelle bancaire (Banques),
- administration régionale ou locale (Administrations locales).

- **Corporate réseau** : ce segment fait référence aux réseaux propres ou indépendants des marques Peugeot, Citroën, DS et Opel/Vauxhall, aux importateurs de véhicules neufs Peugeot, Citroën, DS et Opel/Vauxhall de certains pays, ainsi qu'à certains marchands de véhicules d'occasion.

- **Assurance et services** : ce segment fait référence :

- aux prestations de services d'assurance réalisées par les captives d'assurance, à leur holding maltaise, ainsi qu'à l'activité de propre assureur en Belgique et aux Pays-Bas ;
- aux autres prestations de services commercialisées par les sociétés de financement.

Une ventilation par segment des principaux postes du bilan et du compte de résultat est donnée dans la Note Information sectorielle.

G. Engagements de retraite

Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond à ces cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Les engagements de retraite du groupe sont essentiellement localisés dans les entités mises en équivalence.

Conformément à la norme IAS 19 – *Avantages du personnel*, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Pour les principaux régimes, ces évaluations sont effectuées deux fois par an pour les clôtures semestrielles et annuelles, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres », qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

En cas de modification des avantages accordés par un régime, les effets des changements de régimes de retraite postérieurs au 1^{er} janvier 2012 sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus, en « Résultat d'exploitation ».

Ainsi, pour chaque plan à prestations définies, le groupe comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime.

En outre, en cas d'obligation minimum de financement imposée par la loi ou par un règlement de plan de retraite, lorsque le groupe n'a pas un droit inconditionnel à remboursement sur les fonds au sens de l'interprétation IFRIC 14, le plafonnement de l'actif s'en trouve affecté. Que le plan soit en déficit ou en surplus, une provision complémentaire est comptabilisée au titre de la quote-part non disponible de la valeur actualisée des contributions minima afférentes à des services passés qui, une fois payées, après avoir comblé le déficit constaté au sens de la norme IAS 19, donneraient lieu à un surplus excédant le plafond déterminé conformément à cette norme.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des retraites à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus et passés (en Résultat d'exploitation, en « Charges générales d'exploitation – Personnel ») ;
- de la charge de désactualisation de l'engagement, nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »). Ces deux composantes (désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements ;
- et de la variation de la provision IFRIC 14 éventuelle (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »).

H. Engagements par signature

Conformément aux exigences de la norme IFRS 9, les engagements irrévocables donnés ou reçus par les sociétés du groupe sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur (engagements de financement irrévocables donnés à la clientèle, qui correspondent à la période entre la promesse de financement faite au client et la mise en place effective du crédit ; engagements de garantie ; autres engagements reçus ou donnés...). Les conditions de ces engagements étant proches des conditions de marché, leur juste valeur est nulle.

Les dépréciations des engagements de financement ou de garantie sont enregistrées en provisions. Ces engagements par signature sont repris pour leur montant nominal dans la Note 18 – Autres engagements.

Les engagements représentatifs des instruments financiers à terme de taux ou de change sont traités au paragraphe C.1 ci-avant et sont présentés en valeur nominale dans la Note 15 – Instruments financiers à terme.

Note 3 Caisse, banques centrales

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Caisse	-	-
Banques centrales (1)	542	499
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France	-	-
Total	542	499

(1) Les dépôts sur les comptes de banques centrales font partie de la réserve de liquidité de Banque PSA Finance (cf. Note 18.2).

Note 4 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Titres de placement comptabilisés en juste valeur par résultat	65	58
- Titres de placement	65	58
- OPCVM	65	58
- OPCVM détenues par les sociétés d'assurance	65	58
- dont créances rattachées	-	(1)
Titres de participation comptabilisés en juste valeur par résultat	-	-
- Titres de Participation, valeur brute	-	3
- PSA Financial d.o.o. (1)	-	3
- Dépréciation des titres de participation (1)	-	(3)
Total	65	58

La juste valeur des titres de placement est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des placements en OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

La juste valeur des titres de participations est estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition de ces titres. Dans les cas où des pertes durables sont anticipées, une dépréciation est constatée.

(1) La filiale PSA Financial d.o.o. en Croatie, détenue à 100 %, est sans activité opérationnelle et a été sortie du périmètre de consolidation le 1^{er} mars 2016. Les titres de cette filiale sont entièrement dépréciés. La filiale a été liquidée en avril 2022 (cf. Note 1).

Note 5 Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti

Ventilation créances à vue / à terme

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Créances à vue	227	200
- Comptes ordinaires débiteurs	227	197
- dont affectés à la réserve de liquidité (1)	227	197
- dont détenus par les sociétés d'assurance	73	84
- dont entreprises liées	55	61
- Comptes et prêts financiers au jour le jour (1)	-	3
Créances à terme	352	255
- Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (1)	-	-
- Prêts subordonnés	251	251
- dont entreprises liées	251	251
- Autres créances à terme	101	4
- dont entreprises liées	15	-
- dont détenues par les sociétés d'assurance	11	4
Créances rattachées	1	-
- dont entreprises liées	1	-
Total	580	455

(1) La part des comptes ordinaires débiteurs et des comptes et prêts financiers au jour le jour affectée à la réserve de liquidité et les créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie font partie de la réserve de liquidité de Banque PSA Finance (cf. Note 18.2).

Note 6 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

6.1 Ventilation des prêts et créances par type de financement

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Financement de stocks aux Réseaux	-	28
Capital restant dû	-	28
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	-	28
Comptes ordinaires	-	-
- Entreprises liées	-	-
- Cash pooling (1) :		
- avant compensation	6	6
- compensation	(6)	(6)
Total des créances au coût amorti	-	28

(1) Dans le cadre de l'accord de cash pooling avec PSA International, les montants actif et passif sont compensés selon IAS 32 (cf. Note 11).

6.2 Ventilation des prêts et créances par segment

Pour 2022

	Segment IFRS 8	Corporate Réseau (A cf renvoi B Note 21.1)	Client final		Total au 31.12.2022
			Retail (B - cf renvoi A Note 21.1)	Corporate et assimilés (C - cf renvoi C Note 21.1)	
<i>(En millions d'euros)</i>					
Type de financement					
Financement de stocks aux Réseaux		-	-	-	-
Total des encours par segment IFRS 8		-	-	-	

Pour 2021

	Segment IFRS 8	Corporate Réseau (A - cf renvoi B Note 21.1)	Client final		Total au 31.12.2021
			Retail (B - cf renvoi A Note 21.1)	Corporate et assimilés (C - cf renvoi C Note 21.1)	
<i>(En millions d'euros)</i>					
Type de financement					
Financement de stocks aux Réseaux		28	-	-	28
Total des encours par segment IFRS 8		28	-	-	28

6.3 Ventilation par devise

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Créances nettes		
MXN	-	28
Total	-	28

6.4 Echéanciers

Pour 2022

<i>(En millions d'euros)</i>	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total au 31.12.2022
Financement de stocks aux Réseaux	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Total créances nettes	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Eléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-

Pour 2021

<i>(En millions d'euros)</i>	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total au 31.12.2021
Financement de stocks aux Réseaux	-	22	-	6	-	-	28
Créances brutes	-	22	-	6	-	-	28
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Total créances nettes	-	22	-	6	-	-	28
Créances brutes	-	22	-	6	-	-	28
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Eléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-

Note 7 Comptes de régularisation et actifs divers

(En millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Débiteurs divers	141	28
- Entreprises liées	129	22
- dont activités d'assurance	3	7
- Hors groupe	12	6
- dont activités d'assurance	10	4
Dividendes à recevoir des coentreprises	26	21
- dont activités d'assurance	21	21
Etat et autres organismes sociaux	42	30
- dont activités d'assurance	38	26
Produits à recevoir	60	66
- Entreprises liées	6	5
- Hors groupe	54	61
- dont activités d'assurance	52	22
Charges constatées d'avance	4	1
Autres comptes de régularisation	-	1
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	-	1
- dont activités d'assurance	-	-
Total	273	147

Note 8 Participations dans les entreprises mises en équivalence

8.1 Participations

(En millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
A l'ouverture	2 718	2 632
Variation de périmètre	(137)	11
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	-	(86)
Quote-part du résultat net	437	419
Distribution de dividendes	(145)	(295)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(21)	33
Variations liées à l'hyperinflation (1)	6	4
A la clôture	2 858	2 718
- dont écart d'acquisition	-	3

La valorisation des titres de participation des entités mises en équivalence dans le cadre des partenariats n'est pas sujet à dépréciation au 31 décembre 2022. En effet, aucun indice de perte de valeur n'est apparu depuis le 31 décembre 2021.

La cession de la participation détenue dans l'entité Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd (25 % de cette société mise en équivalence dans les comptes de Banque PSA Finance), à Dongfeng Motor Group Co., Ltd a été réalisée en décembre 2022 comme indiqué dans la note 1.

Tableau de variation par zones géographiques

(En millions d'euros)	Partenariat avec	Europe		Brésil	Chine		Argentine	Total
		Santander Consumer Finance	BNP Paribas Personal Finance	Santander	Dongfeng Peugeot Citroën	dont écart d'acquisition (2)	Banco Bilbao Vizcaya Argentaria	
Au 31 décembre 2020		1 897	579	23	126	3	7	2 632
Variation de périmètre					11	-		11
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves		(99)			13			(86)
Quote-part du résultat net		334	72	2	11	-	-	419
Distribution de dividendes		(274)	(19)	(2)	-	-	-	(295)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		15	4	-	15	-	(1)	33
Variations liées à l'hyperinflation		-	-	-	-	-	4	4
Au 31 décembre 2021		1 873	636	23	176	3	10	2 718
Variation de périmètre			-		(134)	(3)		(137)
Augmentation/(Diminution) de capital et		-	-	-	-	-	-	-
Quote-part du résultat net		342	78	2	16	-	(1)	437
Distribution de dividende		(137)	-	(3)	(5)	-	-	(145)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(11)	4	3	(13)	-	(4)	(21)
Variations liées à l'hyperinflation (1)		-	-	-	-	-	6	6
Au 31 décembre 2022		2 067	718	25	40	-	11	2 858

Les entités dans ces différentes zones géographiques sont des coentreprises conformément à l'application de la norme IAS 28 révisée et sont en conséquence mises en équivalence.

(1) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -12 millions d'euros sur le résultat net (dont -6 millions d'euros part des minoritaires), entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur la période (dont +6 millions d'euros part des minoritaires).

8.2 Informations détaillées sur les Partenariats - Coentreprises

Les informations qui suivent sont données dans le cadre d'IFRS 12 :

- 8.2.1 Partenariat avec Santander Consumer Finance en Europe
- 8.2.2 Partenariat avec BNP Paribas Personal Finance en Europe
- 8.2.3 Partenariat avec Santander au Brésil
- 8.2.4 Partenariat avec Dongfeng en Chine
- 8.2.5 Partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria en Argentine

La plupart des coentreprises mises en place dans le cadre des accords de partenariats avec Santander Consumer Finance et avec BNP Paribas Personal Finance ont procédé et procèdent à des opérations de titrisation. Les revenus perçus par les coentreprises comprennent l'essentiel des risques et avantages de ces fonds. En conséquence, elles consolident les fonds, qui se retrouvent ainsi indirectement mis en équivalence dans les comptes consolidés de Banque PSA Finance.

8.2.1 Partenariat avec Santander Consumer Finance en Europe

Le partenariat en Europe a démarré en février 2015 en France (FR) et au Royaume-Uni (UK) et a été étendu chronologiquement dans les pays suivants : en mai 2015 à Malte (MT) ; en octobre 2015 en Espagne (ES) ; en janvier 2016 en Italie (IT) ; en février 2016 aux Pays-Bas (NL) ; en mai 2016 en Belgique (BE) ; en juillet 2016 en Autriche (AT) et en Allemagne (DE) et en octobre 2016 en Pologne (PL).

Pourcentage de mise en équivalence : 50 %

Informations financières à 100 % des comptes IFRS regroupés de ces entités Eléments de Bilan

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Prêts et créances sur la clientèle	30 434	28 854
Autres postes de l'Actif	4 344	3 977
Total de l'actif	34 778	32 831
Dettes de refinancement	22 441	21 454
Autres postes du Passif	8 203	7 630
Capitaux propres	4 134	3 747
Total du passif	34 778	32 831

Eléments de Résultat

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	2 534	2 270
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(1 223)	(983)
Produit Net Bancaire	1 311	1 287
Charges générales d'exploitation et assimilées	(373)	(363)
Résultat brut d'exploitation	938	924
Coût du risque	(32)	(39)
Résultat d'exploitation	906	885
Eléments hors exploitation	(3)	(8)
Résultat avant impôt	903	877
Impôt sur les bénéfices	(218)	(208)
Résultat net	685	669

Tableau de passage des capitaux propres de 100 % à la mise en équivalence

<i>(En millions d'euros)</i>	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2020	3 794	50 %	1 897	(1 312)	-	585	(37)
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	(197)		(99)	49		(50)	
Résultat net de la période	669		334			334	
Distribution de dividendes	(548)		(274)			(274)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	29		15			15	13
Au 31 décembre 2021	3 747	50 %	1 873	(1 263)	-	610	(24)
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	(1)		-	1		1	
Résultat net de la période	685		342			342	
Distribution de dividendes	(275)		(137)			(137)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(22)		(11)			(11)	(11)
Au 31 décembre 2022	4 134	50 %	2 067	(1 262)	-	805	(35)

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et Stellantis Services Ltd.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 067	1 873
Total de l'actif	2 067	1 873
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	1 262	1 263
- Réserves consolidées - part du groupe	805	610
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	342	334
Total du passif	2 067	1 873

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et Stellantis Services Ltd..

8.2.2 Partenariat avec BNP Paribas Personal Finance en Europe

Le partenariat avec BNP Paribas Personal Finance a débuté en novembre 2017 et concerne principalement les pays suivants : France (FR), Belgique (BE), Suisse (CH), Allemagne (DE), Royaume-Uni (UK), Italie (IT), Espagne (ES), Pays-Bas (NL) et Autriche (AT).

Pourcentage de mise en équivalence : 50 %

Informations financières à 100 % des comptes IFRS regroupés de ces entités Eléments de Bilan

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Prêts et créances sur la clientèle	10 095	9 766
Autres postes de l'Actif	1 295	1 390
Total de l'actif	11 390	11 156
Dettes de refinancement	7 651	7 621
Autres postes du Passif	2 303	2 262
Capitaux propres	1 436	1 273
Total du passif	11 390	11 156

Eléments de Résultat

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	735	698
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(335)	(282)
Produit Net Bancaire (1)	400	416
Charges générales d'exploitation et assimilées	(177)	(190)
Résultat brut d'exploitation	223	226
Coût du risque	(27)	(23)
Résultat d'exploitation	196	203
Eléments hors exploitation	2	1
Résultat avant impôt	198	204
Impôt sur les bénéfices	(43)	(60)
Résultat net	155	144

(1) Dont 0 million d'euros au 31 décembre 2022 (+19 millions d'euros au 31 décembre 2021) liés à l'impact du Price Purchase Allocation : cf. Note 23.2.

Tableau de passage des capitaux propres de 100 % à la mise en équivalence

<i>(En millions d'euros)</i>	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2020	1 157	50 %	579	(489)	-	90	(2)
Résultat net de la période	144		72			72	
Distribution de dividendes	(37)		(19)			(19)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	9		4			4	1
Au 31 décembre 2021	1 273	50 %	636	(489)	-	147	(1)
Résultat net de la période	155		78			78	
Distribution de dividendes	-		-			-	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	8		4			4	(3)
Au 31 décembre 2022	1 436	50 %	718	(489)	-	229	(4)

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Participations dans les entreprises mises en équivalence	718	636
Total de l'actif	718	636
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	489	489
- Réserves consolidées - part du groupe	229	147
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	78	72
Total du passif	718	636

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

8.2.3 Partenariat avec Santander au Brésil

Le partenariat au Brésil a débuté en août 2016.

Pourcentage de mise en équivalence : 50 %

Informations financières à 100 % des comptes IFRS regroupés de ces entités

Eléments de Bilan

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Prêts et créances sur la clientèle	410	256
Autres postes de l'Actif	29	19
Total de l'actif	439	275
Dettes de refinancement	374	222
Autres postes du Passif	14	6
Capitaux propres	51	47
Total du passif	439	275

Eléments de Résultat

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	58	30
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(35)	(14)
Produit Net Bancaire	23	16
Charges générales d'exploitation et assimilées	(9)	(8)
Résultat brut d'exploitation	14	8
Coût du risque	(8)	(2)
Résultat d'exploitation	6	6
Impôt sur les bénéfices	(1)	(2)
Résultat net	5	4

Tableau de passage des capitaux propres de 100 % à la mise en équivalence

<i>(En millions d'euros)</i>	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2020	47	50 %	23	(27)	-	(4)	(18)
Résultat net de la période	4		2			2	
Distribution de dividendes	(4)		(2)			(2)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-		-			-	
Au 31 décembre 2021	47	50 %	23	(27)	-	(4)	(18)
Résultat net de la période	5		2			2	
Distribution de dividendes	(7)		(3)			(3)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	6		3			3	3
Au 31 décembre 2022	51	50 %	25	(27)	-	(2)	(15)

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et Stellantis Services Ltd..

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Participations dans les entreprises mises en équivalence	25	23
Total de l'actif	25	23
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	27	27
- Réserves consolidées - part du groupe	(2)	(4)
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	2	2
Total du passif	25	23
<i>(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et Stellantis Services Ltd.</i>		

8.2.4 Partenariat avec Dongfeng en Chine

Le partenariat en Chine concerne les filiales Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd et Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co consolidée depuis novembre 2019. La cession de la participation détenue dans l'entité Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd (25 % de cette société mise en équivalence dans les comptes de Banque PSA Finance), à Dongfeng Motor Group Co., Ltd a été réalisée en décembre 2022 comme indiqué dans les notes 1 et 8.1.

Pourcentage de mise en équivalence de la filiale Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd : 0 %

Pourcentage de mise en équivalence de la filiale Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co : 50 %

Informations financières à 100 %**Eléments de Bilan**

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Prêts et créances sur la clientèle	194	1 478
Autres postes de l'Actif	14	157
Total de l'actif	208	1 635
Dettes de refinancement	131	922
Autres postes du Passif	3	93
Capitaux propres	74	620
Total du passif	208	1 635

Eléments de Résultat

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	129	149
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(52)	(63)
Produit Net Bancaire	77	86
Charges générales d'exploitation et assimilées	(22)	(20)
Résultat brut d'exploitation	55	66
Coût du risque	(22)	(11)
Résultat d'exploitation	33	55
Eléments hors exploitation	-	-
Résultat avant impôt	33	55
Impôt sur les bénéfices	(9)	(14)
Résultat net	24	41

Tableau de passage des capitaux propres de 100 % à la mise en équivalence

	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition (2)	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
<i>(En millions d'euros)</i>							
Au 31 décembre 2020	493	25 %	123	(42)	3	84	(1)
Variation de périmètre	-		-	-	-	-	
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	26		13	(13)	-	-	
Acquisition de 25 % supplémentaires	-		11	(12)	-	(1)	1
Résultat net de la période	41		11	-	-	11	
Distribution de dividendes	-		-	-	-	-	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	60		15		-	15	16
Au 31 décembre 2021	620		173	(67)	3	109	16
Cession des titres de Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd	(501)		(134)	32	(3)	(105)	
Résultat net de la période	24		16	-	-	16	
Distribution de dividendes	(20)		(5)	-	-	(5)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(49)		(13)		-	(13)	(13)
Au 31 décembre 2022	74		37	(35)	-	2	3

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par PSA Finance Nederland B.V.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Participations dans les entreprises mises en équivalence	37	176
Total de l'actif	37	176
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	35	67
- Réserves consolidées - part du groupe	2	109
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	16	11
Total du passif	37	176

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par PSA Finance Nederland B.V.

8.2.5 Partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria en Argentine

La filiale argentine PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A. détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria est consolidée par mise en équivalence à compter du 1^{er} juillet 2019, en cohérence avec l'analyse du contrôle des autres partenariats.

Pourcentage de mise en équivalence : 50 %

Informations financières à 100 %

Eléments de Bilan

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Prêts et créances sur la clientèle	101	92
Autres postes de l'Actif	7	8
Total de l'actif	108	100
Dettes de refinancement	50	62
Autres postes du Passif	36	18
Capitaux propres	22	20
Total du passif	108	100

Eléments de Résultat

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	27	24
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(27)	(22)
Produit Net Bancaire	-	2
Charges générales d'exploitation et assimilées	(4)	(3)
Résultat brut d'exploitation	(4)	(1)
Coût du risque	-	-
Résultat d'exploitation	(4)	(1)
Eléments hors exploitation	-	-
Résultat avant impôt	(4)	(1)
Impôt sur les bénéfices	1	1
Résultat net	(3)	-

Tableau de passage des capitaux propres de 100 % à la mise en équivalence

<i>(En millions d'euros)</i>	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (2)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2020	15	50 %	7	(13)	-	(6)	(6)
Résultat net de la période	-		-	-	-	-	
Distribution de dividendes	-		-	-	-	-	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(2)		(1)	-	-	(1)	(1)
Variations liées à l'hyperinflation	7		4	-	-	4	-
Au 31 décembre 2021	20	50 %	10	(13)	-	(3)	(7)
Résultat net de la période	(3)		(1)	-	-	(1)	
Distribution de dividendes	-		-	-	-	-	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(7)		(4)	-	-	(4)	(4)
Variations liées à l'hyperinflation (1)	12		6	-	-	6	-
Au 31 décembre 2022	22	50 %	11	(13)	-	(2)	(11)

(1) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -12 millions d'euros sur le résultat net (dont -6 millions d'euros part des minoritaires), entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur la période (dont +6 millions d'euros part des minoritaires).

(2) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Participations dans les entreprises mises en équivalence	11	10
Total de l'actif	11	10
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	13	13
- Réserves consolidées - part du groupe	(2)	(3)
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	(1)	-
Total du passif	11	10

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

Note 9 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles se répartissent ainsi :

(En millions d'euros)	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
Immobilisations corporelles	6	(2)	4	4	(2)	2
- Terrains et Constructions - Droit d'usage (1)	1	(1)	-	1	(1)	-
- Matériels de transport	-	-	-	-	-	-
- Autres	5	(1)	4	3	(1)	2
Immobilisations incorporelles	352	(223)	129	292	(207)	85
- Logiciels	348	(219)	129	288	(203)	85
- dont logiciels en droit d'usage	6	(1)	5	2	-	2
- Autres	4	(4)	-	4	(4)	-
Total	358	(225)	133	296	(209)	87

Tableau de variation des valeurs brutes

(En millions d'euros)	31.12.2021	Entrées	Sorties	Autres mouvements	31.12.2022
	Valeur brute Immobilisations				Valeur brute Immobilisations
Immobilisations corporelles	4	3	(1)	-	6
- Terrains et Constructions - Droit d'usage (1)	1	-	-	-	1
- Matériels de transport	-	-	-	-	-
- Autres	3	3	(1)	-	5
Immobilisations incorporelles	292	61	(1)	-	352
- Logiciels	288	61	(1)	-	348
- dont logiciels en droit d'usage	2	4	-	-	6
- Autres	4	-	-	-	4
Total	296	64	(2)	-	358

Tableau de variation des amortissements

(En millions d'euros)	31.12.2021	Dotations	Reprises (2)	Autres mouvements	31.12.2022
	Amortissements Immobilisations				Amortissements Immobilisations
Immobilisations corporelles	(2)	-	-	-	(2)
- Terrains et Constructions - Droit d'usage (1)	(1)	-	-	-	(1)
- Matériel de transport	-	-	-	-	-
- Autres	(1)	-	-	-	(1)
Immobilisations incorporelles	(207)	(20)	4	-	(223)
- Logiciels	(203)	(20)	4	-	(219)
- dont logiciels en droit d'usage	-	(1)	-	-	(1)
- Autres	(4)	-	-	-	(4)
Total	(209)	(20)	4	-	(225)

(1) Les terrains et constructions sont évalués conformément à la norme IFRS 16 et contiennent exclusivement le droit d'usage.

(2) Comprenant les reprises d'amortissement liées aux cessions.

Note 10 Dettes envers les établissements de crédit

10.1 Ventilation des dettes à vue/à terme

(En millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Dettes à terme hors groupe	-	23
- Bancaires classiques	-	23
Dettes rattachées	-	-
Total des dettes au coût amorti	-	23

10.2 Ventilation par devise de remboursement

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022		31.12.2021	
	Dettes à vue	Dettes à terme	Dettes à vue	Dettes à terme
MXN	-	-	-	23
Total	-	-	-	23

10.3 Echancier des Dettes envers les établissements de crédit

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
	Dettes à terme	Dettes à terme
0 à 3 mois	-	12
3 à 6 mois	-	11
Total	-	23

Note 11 Dettes envers la clientèle**11.1 Ventilation des dettes à vue/à terme**

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Dettes à vue	1	1
- Comptes ordinaires		
- Comptes courants des sociétés du réseau	1	1
- Hors groupe	1	1
- Cash pooling (1) :		
- avant compensation	6	6
- compensation	(6)	(6)
Total des dettes au coût amorti	1	1

(1) Dans le cadre de l'accord de cash pooling avec PSA International (entreprise liée), les montants actif et passif sont compensés selon IAS 32 (cf. Note 6.1).

11.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par devise de remboursement

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022		31.12.2021	
	Dettes à vue	Dettes à terme	Dettes à vue	Dettes à terme
EUR	1	-	1	-
Total	1	-	1	-

Note 12 Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Dettes fournisseurs	38	41
- Entreprises liées (1)	35	35
- dont activités d'assurance	1	1
- Hors groupe	3	6
- dont activités d'assurance	2	5
Dettes Financières	5	2
- dont activités d'assurance	5	2
Etat et autres organismes sociaux	4	3
Charges à payer	13	8
- Entreprises liées	(2)	(3)
- dont activités d'assurance	(3)	(3)
- Hors groupe	15	11
- dont activités d'assurance	-	1
Autres créditeurs divers	16	7
- Entreprises liées	3	2
- dont activités d'assurance	3	2
- Hors groupe	13	5
- dont activités d'assurance	13	4
Produits constatés d'avance	27	28
- Entreprises liées	1	2
- dont activités d'assurance	1	2
- Hors groupe	26	26
- dont activités d'assurance (2)	26	26
Autres comptes de régularisation	2	-
- Hors groupe	2	-
Total	105	89

(1) Il s'agit principalement de refacturations des frais informatiques et de l'assistance technique avec PSA Automobiles S.A..

(2) Produits constatés d'avance dans le cadre des activités d'assurance pour 26 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Note 13 Activités d'assurance

13.1 Provisions techniques des contrats d'assurance

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2021	Primes émises	Primes acquises	Sinistres payés	Sinistres survenus	Autre	31.12.2022
Provision pour Primes Non Acquises (PPNA)	42	75	(41)	-	-	-	76
Provision pour sinistre à payer (PSAP) :							
- Provision pour sinistres survenus déclarés	14	-	-	(1)	1	-	14
- Provision pour sinistres survenus connus tardivement (IBNR)	31	-	-	-	5	(1)	35
Provisions techniques	87	75	(41)	(1)	6	(1)	125

13.2 Résultat des activités d'assurance

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
+ Primes acquises	41	26
Primes émises	75	36
Variation des provisions PPNA	(34)	(10)
- Charges de prestations	(30)	(17)
Coût des sinistres	(12)	(8)
Variation des provisions hors PPNA	(4)	1
Autres produits (charges)	(14)	(10)
- dont entreprises liées	(9)	(7)
Marge sur prestations de services des activités d'assurance	11	9

Note 14 Provisions

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2021	Variations	Ecart de conversion	31.12.2022
Provisions pour pensions et retraites	-	-	-	-
Provisions pour engagements douteux				
- Corporate réseau	-	-	-	-
- Corporate et assimilés	-	-	-	-
Provision pour risques fiscaux	1	1	-	2
Provisions pour litiges commerciaux et fiscaux	1		-	1
Autres provisions	2	(1)	-	1
Total	4	-	-	4

Note 15 Instruments financiers à terme

Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

(cf. paragraphe " Facteurs de risque et gestion des risques " du rapport de gestion)

Risque de taux :

La politique de la banque vise à neutraliser l'effet des variations de taux d'intérêt sur la marge opérationnelle de chaque entité du groupe par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant d'assurer la convergence effective des structures de taux d'intérêt des actifs et des passifs.

Risque de change :

La politique suivie n'autorise que des positions de change opérationnelles limitées. Entité par entité, les actifs et passifs sont adossés par l'utilisation d'instruments financiers appropriés.

Risque de contrepartie :

Les risques sont limités aux opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 21.

Dans le cadre de sa politique de placement, Banque PSA Finance limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en de hors de dépôts sur des comptes bancaires et sur les comptes de banques centrales, ont été placés ponctuellement sur des dépôts bancaires d'une maturité inférieure à 2 mois et peuvent faire l'objet d'un placement en OPCVM lorsque l'horizon d'investissement le permet.

Position de change résiduelle de Banque PSA Finance consolidée

A. Positions de change opérationnelles

Les couvertures sont réalisées à l'aide d'instruments fermes de change (cross currency swap, swap de devises, change à terme). La position résiduelle à fin décembre est non significative (-0,7 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre -1 millions d'euros à fin 2021).

Compte tenu de la politique de couverture, le résultat du groupe ne subira qu'un impact très limité en cas de forte variation des devises.

B. Positions de change structurelles

Les positions structurelles (Titres de participation détenus en devises après déductions des provisions pour dépréciations) et les résultats futurs ne font pas l'objet de couverture. La durée de l'activité de la filiale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

<i>(En millions d'euros)</i>	ARS	CNY	MXN	PLN	BRL	TOTAL
Position de change au 31.12.2022	2	154	-	13	10	179
<i>Rappel de la position au 31.12.2021</i>	1	71	2	14	8	96

La position de change structurelle des titres de participation des filiales argentine, et brésilienne est basée sur l'évolution des devises respectives des pays.

Note 16 Échéanciers et risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est décrite dans le paragraphe " Sécurité de la liquidité " du rapport de gestion.

Les échéanciers, pour les deux postes concernés, sont donnés dans la note 6.4 pour les Prêts et créances sur la clientèle et dans la note 10.3 pour les Dettes envers les établissements de crédit.

Covenants

Banque PSA Finance détient des facilités de crédit engagées inutilisées à hauteur de 90 millions d'euros.

Ces facilités bancaires ne portent pas de covenants ou de restrictions excédant les pratiques de marchés, avec toutefois les deux éléments notables suivants pouvant entraîner leur annulation :

- la perte de la détention directe ou indirecte par Stellantis de la majorité des actions de Banque PSA Finance ;
- la perte par Banque PSA Finance de son statut bancaire.

Note 17 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(En millions d'euros)	Juste valeur		Valeur au bilan		Ecart	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Actif						
Caisse, banques centrales	542	499	542	499	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)(2)	65	58	65	58	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti (3)(4)	549	462	580	455	(31)	7
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti (5)	-	28	-	28	-	-
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit (6)		23	-	23	-	-
Dettes envers la clientèle (3)	1	1	1	1	-	-

A l'exception des prêts et créances sur la clientèle, des prêts subordonnés et des dettes représentées par un titre, la valeur au bilan est conservée : dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

(1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor,...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne.

(2) Les titres de participation non consolidés, comptabilisés en " Actifs financiers à la juste valeur par résultat " depuis le 1^{er} janvier 2018, ont une juste valeur estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition des titres. Dans les cas où des pertes durables sont anticipées, une dépréciation est constatée.

(3) Hormis les prêts subordonnés, les prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable, et ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti.

Conformément à la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

- au paragraphe (4) pour les prêts subordonnés ;

(4) Les prêts subordonnés sont comptabilisés au coût amorti et ne font pas l'objet de couverture.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre de Banque PSA Finance sur les marchés financiers. Cette juste valeur est déterminée en valorisant sur la base d'informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(5) Les prêts et créances sur la clientèle sont évalués au bilan au coût amorti. De manière générale, ils font l'objet d'une couverture en risque de taux (couverture de juste valeur). L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des encours, sur la base du taux du swap de couverture. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux moyen clientèle des trois derniers mois. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

Note 18 Autres engagements**18.1 Autres engagements**

(En millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit (1)	90	90
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	1	1
Garanties données en faveur de la clientèle	4	7
- Banque PSA Finance	4	7

(1) Il s'agit de lignes de crédit confirmées non tirées. (cf. Note 18.2)

Banque PSA Finance ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.

18.2 Sécurité financière

La sécurité financière de Banque PSA Finance correspond à la réserve de liquidité et aux lignes de crédit confirmées non tirées.

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Réserve de liquidité	769	699
- Dépôts sur les comptes de banques centrales (cf. Note 3)	542	499
- Comptes ordinaires débiteurs (cf. Note 5)	227	197
- Comptes et prêts financiers au jour le jour (cf. Note 5)	-	3
Lignes de crédit confirmées non tirées	90	90
- Lignes de crédit bilatérales revolving (1)	90	90
Total	859	789
<i>(1) Constituent des engagements reçus de financement, principalement à long terme.</i>		

Note 19 Intérêts et produits au coût amorti

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Financement de stocks aux Réseaux	2	2
- dont entreprises liées	2	1
Total	2	2

Note 20 Charges générales d'exploitation

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Frais de personnel	(5)	(4)
- Rémunérations	(4)	(4)
- Charges sociales	(1)	-
Autres charges générales d'exploitation	(8)	(6)
- Charges externes	(111)	(107)
- dont entreprises liées	(123)	(102)
- Refacturation	103	101
- dont entreprises liées	98	98
Total	(13)	(10)

Note 21 Coût du risque

21.1 Coût du risque et évolution de l'encours

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2021	Production nette et écart de conversion (1)	Coût du risque au 31.12.2022	Bilan au 31.12.2022
Retail				
Créances stage 1	-	-	-	-
Créances stage 2	-	-	-	-
Créances stage 3	-	-	-	-
Dépôts de garantie	-	-	-	-
Encours brut	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 1	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 2	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 3	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Eléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-
Encours net (A - cf. renvoi B de la Note 6.2)	-	-	-	-
Récupérations sur créances amorties			-	
Coût du risque Retail			-	
Corporate réseaux				
Créances stage 1	27	(27)	-	-
Créances stage 2	1	(1)	-	-
Créances stage 3	-	-	-	-
Encours brut	28	(28)	-	-
Dépréciations créances stage 1	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 2	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 3	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Eléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-
Encours net (B - cf. renvoi A de la Note 6.2)	28	(28)	-	-
Récupérations sur créances amorties			-	
Coût du risque Corporate réseaux			-	
Corporate et assimilés				
Créances stage 1	-	-	-	-
Créances stage 2	-	-	-	-
Créances stage 3	-	-	-	-
Encours brut	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 1	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 2	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 3	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Eléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-
Encours net (C - cf. renvoi C de la Note 6.2)	-	-	-	-
Récupérations sur créances amorties			-	
Coût du risque Corporate et assimilés			-	
Encours total				
Créances stage 1	27	(27)	-	-
Créances stage 2	1	(1)	-	-
Créances stage 3	-	-	-	-
Dépôts de garantie	-	-	-	-
Encours brut	28	(28)	-	-
Dépréciations créances stage 1	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 2	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 3	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Eléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-
Encours net (cf. renvoi Note 6.2)	28	(28)	-	-
Récupérations sur créances amorties			-	
Total Coût du risque			-	

En ce qui concerne les créances soumises à dépréciation, le coût du risque est majoré du montant des intérêts facturés, qui restent en intérêts sur opérations avec la clientèle.

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

21.2 Evolution du coût du risque

(En millions d'euros)	Retail	Corporate réseaux	Corporate et assimilés	31.12.2022	31.12.2021
Créances stage 1					
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-
Créances stage 2					
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-
Créances stage 3					
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-
Pertes sur créances irrécupérables	-	-	-	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-
Coût du risque	-	-	-	-	-

Note 22 Impôt sur les bénéfices

22.1 Evolution des postes de bilan

(En millions d'euros)	31.12.2021	Résultat	Capitaux propres	Règlements	Ecart de conversion et autres (1)	31.12.2022
Impôts courants						
Actif	1					-
Passif	(8)					(2)
Total	(7)	(5)	-	10	-	(2)
Impôts différés						
Actif	3					8
Passif	-					(1)
Total	3	4	-	-	-	7

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

22.2 Charge d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées

La charge de l'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe du chapitre A de la Note 2 Principes comptables du Rapport annuel 2022.

A compter du 1^{er} janvier 2022, le taux d'imposition auquel est soumis Banque PSA Finance SA est passé de 28,41 % à 25,83 %.

(En millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Impôts courants	(5)	7
Impôts différés	4	2
Impôts différés de l'exercice	5	(19)
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur	(1)	21
Total	(1)	9

22.3 Preuve d'impôt de Banque PSA Finance

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2021
Résultat avant impôt	448	403
Neutralisation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(437)	(419)
Différences permanentes	(22)	23
Total imposable	(11)	7
<i>Taux d'impôt légal applicable pour la période</i>	25,8 %	28,4 %
Charge d'impôt théorique	3	(2)
Impôts différés décomptabilisés	-	(21)
Remboursement d'impôt aux sociétés d'assurance	10	11
L'impôt retenu à la source sur cession des titres (1)	(13)	-
Impôt sur les bénéfices avant pertes de valeur sur actifs sur déficits reportables	-	(12)
<i>Taux effectif d'impôt groupe</i>	0,0 %	167,9 %
Impôts différés actifs sur déficits reportables :		
- Dotation pour dépréciation	(2)	-
- Reprise de dépréciation	1	21
Impôt sur les bénéfices	(1)	9

(1) Dans le cadre de cession d'entité Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company (DPCAFC) (cf. Note 1).

22.4 Impôts différés actifs sur déficits reportables

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2021	Nouveaux déficits générés	Utilisations de déficits	Dotation / Reprise pour dépréciations	Impôts différés décomptabilisés	Ecart de conversion et autres	31.12.2022
Impôts différés actifs sur déficits reportables	4	7	-		-	(2)	9
Dépréciations	(2)			(1)		1	(2)
Total	2	7	-	(1)	-	(1)	7

Note 23 Information sectorielle

Les informations sectorielles IFRS 8 sont présentées avant mise en équivalence des coentreprises en partenariat et après élimination des opérations réciproques.

23.1 Eléments de Bilan

Au 31 décembre 2022

	Bilan information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2022	Mise en équivalence de la part du groupe dans les JV	Bilan consolidé au 31.12.2022
<i>(En millions d'euros)</i>			
Actif			
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	41 040	(41 040)	-
- <i>Corporate Réseau</i>	10 147	(10 147)	-
- <i>Client final</i>	30 893	(30 893)	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	183	(118)	65
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-
Titres au coût amorti	226	(226)	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	1 810	(1 230)	580
Actifs d'impôts différés	221	(213)	8
Participations dans les entreprises mises en équivalence (1)	36	2 822	2 858
Autres postes de l'Actif	4 493	(3 545)	948
Total de l'actif	48 009	(43 550)	4 459
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	22 096	(22 096)	-
Dettes envers la clientèle	7 074	(7 073)	1
Dettes représentées par un titre	8 405	(8 405)	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	269	(144)	125
Passifs d'impôts différés	730	(729)	1
Autres postes du Passif	2 392	(2 281)	111
Capitaux propres	7 043	(2 822)	4 221
Total du passif	48 009	(43 550)	4 459

(1) Cf. Note 8 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Au 31 décembre 2021

	Bilan information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2021	Mise en équivalence de la part du groupe dans les JV	Bilan consolidé au 31.12.2021
<i>(En millions d'euros)</i>			
Actif			
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	38 996	(38 968)	28
- <i>Corporate Réseau</i>	7 763	(7 735)	28
- <i>Client final</i>	31 233	(31 233)	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	93	(35)	58
Titres au coût amorti	185	(185)	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	2 310	(1 855)	455
Actifs d'impôts différés	152	(149)	3
Participations dans les entreprises mises en équivalence (1)	175	2 543	2 718
Autres postes de l'Actif	3 566	(2 832)	734
Total de l'actif	45 477	(41 481)	3 996
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	19 728	(19 705)	23
Dettes envers la clientèle	7 139	(7 138)	1
Dettes représentées par un titre	9 655	(9 655)	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	225	(138)	87
Passifs d'impôts différés	567	(567)	-
Autres postes du Passif	1 836	(1 735)	101
Capitaux propres	6 327	(2 543)	3 784
Total du passif	45 477	(41 481)	3 996

(1) Cf. Note 8 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

23.2 Eléments de Résultat

Au 31 décembre 2022

	Compte de résultat IFRS 8 hors PPA OVf au 31.12.2022	Impact PPA OVf au 31.12.2022	Compte de résultat IFRS 8 au 31.12.2022	Différences de présentation IFRS 8 / Résultat consolidé	Mise en équivalence de la part du groupe dans les JV	Compte de résultat consolidé au 31.12.2022
<i>(En millions d'euros)</i>						
Produit net bancaire	1 749	-	1 749	-	(1 734)	15
- <i>Activités de financement</i>	1 457	-	1 457	-	(1 451)	6
- <i>Corporate Réseau</i>	159	-	159	-	(159)	-
- <i>Client final</i>	1 221	-	1 221	-	(1 221)	-
- <i>Eléments non répartis</i>	77	-	77	-	(71)	6
- <i>Assurances et services</i>	292	-	292	-	(283)	9
Coût du Risque	(67)	-	(67)	-	67	-
- <i>Activités de financement</i>	(67)	-	(67)	-	67	-
- <i>Corporate Réseau</i>	(4)	-	(4)	-	4	-
- <i>Client final</i>	(63)	-	(63)	-	63	-
Résultat après coût du risque	1 682	-	1 682	-	(1 667)	15
- <i>Activités de financement</i>	1 390	-	1 390	-	(1 384)	6
- <i>Corporate Réseau</i>	155	-	155	-	(155)	-
- <i>Client final</i>	1 158	-	1 158	-	(1 158)	-
- <i>Eléments non répartis</i>	77	-	77	-	(71)	6
- <i>Assurances et services</i>	292	-	292	-	(283)	9
Charges générales d'exploitation et assimilées	(596)	-	(596)	1	562	(33)
Résultat d'exploitation	1 086	-	1 086	1	(1 105)	(18)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (1)	16	-	16	-	421	437
Autres éléments	29	-	29	-	-	29
Résultat avant impôt	1 131	-	1 131	1	(684)	448
Impôt sur les bénéfices	(263)	-	(263)	(1)	263	(1)
Résultat net	868	-	868	-	(421)	447
<i>(1) Cf. Note 8 Participations dans les entreprises mises en équivalence.</i>						

Au 31 décembre 2021

	Compte de résultat IFRS 8 hors PPA OVf au 31.12.2021	Impact PPA OVf au 31.12.2021	Compte de résultat IFRS 8 au 31.12.2021	Différences de présentation IFRS 8 / Résultat consolidé	Mise en équivalence de la part du groupe dans les JV	Compte de résultat consolidé au 31.12.2021
<i>(En millions d'euros)</i>						
Produit net bancaire	1 756	19	1 775	-	(1 723)	52
- Activités de financement	1 458	19	1 477	-	(1 433)	44
- Corporate Réseau	199	3	202	-	(201)	1
- Client final	1 214	17	1 231	-	(1 231)	-
- Eléments non répartis	45	(1)	44	-	(1)	43
- Assurances et services	298	-	298	-	(290)	8
Coût du Risque	(67)	3	(64)	-	64	-
- Activités de financement	(67)	3	(64)	-	64	-
- Corporate Réseau	(6)	3	(3)	-	3	-
- Client final	(61)	-	(61)	-	61	-
Résultat après coût du risque	1 689	22	1 711	-	(1 659)	52
- Activités de financement	1 391	22	1 413	-	(1 369)	44
- Corporate Réseau	193	6	199	-	(198)	1
- Client final	1 153	17	1 170	-	(1 170)	-
- Eléments non répartis	45	(1)	44	-	(1)	43
- Assurances et services	298	-	298	-	(290)	8
Charges générales d'exploitation et assimilées	(591)	-	(591)	-	566	(25)
Résultat d'exploitation	1 098	22	1 120	-	(1 093)	27
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (1)	11	-	11	-	408	419
Autres éléments	(50)	-	(50)	-	7	(43)
Résultat avant impôt	1 059	22	1 081	-	(678)	403
Impôt sur les bénéfices	(255)	(5)	(260)	-	269	9
Résultat net	804	17	821	-	(409)	412

(1) Cf. Note 8 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Note 24 Informations relatives aux implantations

Ces informations sont données pour répondre à l'obligation déclarative décrite dans l'article L. 511-45 du code monétaire et financier.

Note 24.1 Implantations par pays

Code ISO pays	Entité	Méthode de consolidation		Localisation	Nature de l'activité (code NACE)
		31.12.2022	31.12.2021		
AR	PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	MEE	MEE	Buenos Aires	K64
	PCA Compañía de Seguros S.A	IG	IG	Buenos Aires	K65
AT	PSA Bank Österreich GmbH, succursale en Autriche	MEE	MEE	Vienne	K64
	Opel Bank S.A., succursale en Autriche	MEE	MEE	Vienne	K64
BE	PSA Finance Belux	MEE	MEE	Bruxelles	K64
	FT Auto ABS Belgium Loans 2019 SA	MEE	MEE	Bruxelles	K64
	Opel Finance BVBA	-	MEE	Kontich	K64
BR	Banco PSA Finance Brasil S.A.	MEE	MEE	Sao Paulo	K64
	PSA Corretora de Seguros e Serviços Ltda	MEE	MEE	Sao Paulo	K65
CH	Opel Finance S.A.	MEE	MEE	Studen	K64
CN	Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd	-	MEE	Pékin	K64
	Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co.	MEE	MEE	Pékin	N77
DE	PSA Bank Deutschland GmbH	MEE	MEE	Neu-Isenburg	K64
	FT Auto ABS German Lease Master 2019	MEE	MEE	Luxembourg	K64
	Opel Bank S.A., succursale en Allemagne	MEE	MEE	Rüsselsheim	K64
	FT Auto ABS German VAC 2021	MEE	MEE	Francfort	K64
	FT Auto ABS German Lease Master 2021	MEE	MEE	Luxembourg	K64
DZ	BPF Algérie	IG	IG	Alger	K64

ES	PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	MEE	MEE	Madrid	K64
	FT Auto ABS Spanish Loans 2018	MEE	MEE	Madrid	K64
	FT Auto ABS Spanish Loans 2020-1	MEE	MEE	Madrid	K64
	FT Auto ABS Spanish Loans 2022-1	MEE	-	Madrid	K64
	Opel Bank S.A., succursale en Espagne	MEE	MEE	Madrid	K64
FR	Banque PSA Finance	IG	IG	Poissy	K64
	Crédipar	MEE	MEE	Poissy	K64
	CLV	MEE	MEE	Poissy	N77
	PSA Banque France	MEE	MEE	Poissy	K64
	FCT Auto ABS French Loans Master	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS DFP Master Compartiment France 2013	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS French Leases Master	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS LT Leases Master	MEE	MEE	Paris	K64
	Opel Bank S.A	MEE	MEE	Poissy	K64
	FCT Auto ABS German Loans 2018	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS French Leases 2018 - Fonds E	-	MEE	Paris	K64
	Ecarat 10 Germany	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS French Leases 2021 - Fonds G	MEE	MEE	Paris	K64
GB	PSA Finance UK Ltd	MEE	MEE	Redhill	K64
	Auto ABS UK Loans plc	MEE	MEE	Londres	K64
	FCT Auto ABS UK Loans 2017 plc	-	MEE	Londres	K64
	FT Auto ABS UK Loans 2019 - Fonds 4	MEE	MEE	Londres	K64
	Vauxhall Finance plc	MEE	MEE	Cardiff	K64
	Ecarat 10 PLC	MEE	MEE	Londres	K64
	Ecarat 11 PLC	MEE	MEE	Londres	K64
	Ecarat 12 PLC	MEE	MEE	Londres	K64
IT	PSA Renting Italia S.p.A.	MEE	MEE	Milan	N77
	Banca PSA Italia S.p.A.	MEE	MEE	Milan	K64
	Opel Bank S.A., succursale en Italie	MEE	MEE	Rome	K64
	Auto ABS Italian 2018.1 S.r.l.	MEE	MEE	Conegliano	K64
	Auto ABS Italian Loans 2019	MEE	MEE	Conegliano	K64
	Auto ABS Italian Rainbow Loan 2020-1 S.r.l.	MEE	MEE	Conegliano	K64
	Auto ABS Italian Rainbow Loan S.r.l.	MEE	-	Conegliano	K64
MT	Stellantis Services Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K64
	Stellantis Insurance Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	Stellantis Life Insurance Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	Stellantis Insurance Manager Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	Stellantis Insurance Europe Ltd	MEE	MEE	Ta' Xbiex	K65
	Stellantis Life Insurance Europe Ltd	MEE	MEE	Ta' Xbiex	K65
MX	Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM ENR	-	IG	Mexico	K64
NL	PSA Finance Nederland B.V.	IG	IG	Amsterdam	K64
	PSA Financial Holding B.V.	IG	IG	Amsterdam	K64
	PSA Financial Services Nederland B.V.	MEE	MEE	Amsterdam	K64
	Opel Finance N.V.	MEE	MEE	Breda	K64
PL	Banque PSA Finance, succursale en Pologne	-	IG	Varsovie	K64
	PSA Consumer Finance Polska Sp. z o.o	MEE	MEE	Varsovie	K64
	PSA Finance Polska Sp.zo.o.	MEE	MEE	Varsovie	K64
TR	BPF Pazarlama A.H.A.S.	IG	IG	Atasehir - Istanbul	K64

Les natures d'activité sont présentées selon les codes NACE des entités :

- Section K : Services financiers et assurances
- K64 - Services financiers, à l'exclusion des assurances et caisses de retraite
- K65 - Services d'assurance, de réassurance et de caisses de retraite, à l'exclusion de la sécurité sociale obligatoire
- Section N : Activités de services administratifs et de soutien
- N77 - Location et location-bail
- Section G : Commerce de voitures et véhicules automobiles
- G45 - Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

Note 24.2 Eléments du compte de résultat et effectifs par pays

Au 31 décembre 2022

Code ISO pays	(En millions d'euros)		Eléments du compte de résultat					Effectifs (2)
	Subventions publiques reçues	Chiffre d'affaires (1)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt		Impôt courant	Impôt différé	
				Total	dont quote- part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
AR	-	14	6	3	(1)	(1)	(1)	6
AT	-			4	4			-
BE	-			8	8			
BR	-			2	2			
CH	-			1	1			
CN	-			16	16			
DE	-			49	49			
DZ	-	-	-	-	-		-	-
ES	-			24	24			
FR	-	10	6	176	186	(1)	-	-
GB	-			66	66			
IT	-			50	50			
MT	-	35	-	11	22	10	5	66
MX	-	2	1	(3)		-	-	2
NL	-	3	1	39	7	(13)	-	-
PL	-			1	3			
TR	-	-	1	1		-	-	13
Total	-	64	15	448	437	(5)	4	87

(1) Conformément à l'instruction donnée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, le chiffre d'affaires communiqué correspond à l'intégralité des produits d'exploitation bancaires.

(2) Il s'agit de l'effectif en équivalent temps plein directement salarié des différentes filiales et succursales de Banque PSA Finance consolidées par intégration globale au 31 décembre 2022.

Les éléments du compte de résultat sont présentés avant élimination des opérations réciproques.

Les éléments " Chiffre d'affaires ", " Produit net bancaire ", " Impôt courant " et " Impôt différé " ne concernent que les entités consolidées par intégration globale.

Note 25 Honoraires des Commissaires aux Comptes

(En millions d'euros)	Ernst & Young		Mazars	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Audit				
- Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels				
- Emetteur	0,2	0,2	0,2	0,2
- Filiales intégrées globalement	0,4	0,1	-	-
- dont France	-	-	-	-
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaire aux Comptes				
- Emetteur	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
- dont France	-	-	-	-
Autres prestations rendues aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Total	0,6	0,3	0,2	0,2

Note 26 Evénements postérieurs à la clôture

Entre le 31 décembre 2022 et le 20 février 2023, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration de BPF, aucun autre événement, susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers, n'est survenu.

Rapport de gestion

Les rapports de gestion sur les comptes sociaux et consolidés sont tenu à la disposition du public au siège social de BANQUE PSA FINANCE 2-10 Boulevard de l'Europe, 78300 POISSY.